

2025

R A P P O R T D E G E S T I O N



Ma BCJ
Ma banque

Il y a des histoires qui commencent tôt.
Dans une lumière pâle, derrière une fenêtre
encore pleine de silence.

C'est là que quelque chose s'allume.
Un rêve. Une promesse. Une envie qui ne fait pas
de bruit, mais qui pousse à sortir, à avancer,
à recommencer.

Un rêve, ce n'est pas toujours une image brillante.
C'est souvent un effort discret.
Une discipline du quotidien.
Une répétition dans l'ombre.
Un geste que l'on fait, même fatigué,
même quand personne ne regarde.

Et parfois, ça pèse.
Parfois, on tombe.
Et on doute.

Mais ces moments-là révèlent autre chose.
Ce qui relève.
Ce qui soutient.
Ce qui encourage sans juger.

Ce sont les mains invisibles.
Celles des parents, des bénévoles, des entraîneurs,
des institutions, du territoire tout entier.

Ce sont eux, les alliés.
Ceux qui ne font pas le rêve à notre place,
mais qui rendent possible de le porter.

En tant que banque régionale,
nous ne finançons pas seulement des projets.
Nous croyons aux chemins.
Nous croyons au potentiel.
Nous croyons à ce qui se construit lentement.

Nous savons que derrière chaque réussite,
il y a eu des matins où tout semblait incertain.
Et pourtant, quelqu'un s'est levé.
Quelqu'un a recommencé.



*« Il faut être fou pour y croire.
Mais les plus belles histoires
commencent comme ça. »*

Table des matières

4	Message aux actionnaires
6	Chiffres clés
11	Rapport annuel 2025
16	Proposition de répartition du bénéfice
18	La vie de la Banque
20	Responsabilité sociale d'entreprise
25	Gouvernance d'entreprise
53	Comptes annuels au 31 décembre 2025
54	Bilan
55	Compte de résultat
56	Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
57	Tableau des flux de trésorerie
58	Etat des capitaux propres
63	Annexe
97	Rapport de l'organe de révision
107	Exigences prudentielles de publication selon l'Ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA)

Message aux actionnaires

Après deux exercices exceptionnels portés par des conditions de taux favorables, la Banque Cantonale du Jura signe un très bon exercice 2025. Il s'agit du troisième meilleur résultat opérationnel jamais réalisé par notre établissement.

L'année écoulée n'a pas été de tout repos. Elle a été tout d'abord marquée par la baisse des taux d'intérêt, la BNS portant son taux directeur à 0 % à la mi-année. En parallèle, la conjoncture économique s'est avérée particulièrement morose, minée par les nombreux conflits internationaux et les décisions à l'emporte-pièce du nouveau gouvernement américain.

Malgré ce contexte incertain, la marche des affaires s'est révélée à nouveau particulièrement réjouissante. Ainsi, les créances hypothécaires ont progressé de 166,1 millions de francs alors que les engagements de la clientèle sous forme d'épargne ont augmenté de 109,3 millions de francs.

Le compte de résultat affiche un bénéfice opérationnel de 28,6 millions de francs et un bénéfice net de 12,3 millions de francs. Certes en recul par rapport aux exercices de 2023 et 2024, ces résultats restent à un niveau élevé et témoignent de la capacité de la BCJ à maintenir des performances positives dans une période difficile. Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale un dividende de 6,15 millions de francs, en ligne avec l'évolution des résultats.

Parallèlement, la BCJ a augmenté ses fonds propres de 17,7 millions de francs, faisant passer le ratio CET1 de 17,1 % à 17,5 %. Ce renforcement substantiel de la structure financière de la banque assure la solidité nécessaire à la progression importante de ses activités.

Sur le plan de la responsabilité sociale d'entreprise, la BCJ a poursuivi et intensifié ses engagements.

Nous avons continué à promouvoir notre programme Boost PME, dédié à soutenir la transition énergétique des entreprises, et nous développerons de nouvelles prestations dans le domaine de la durabilité.

Concernant notre empreinte environnementale interne, la BCJ a renforcé les mesures de son plan de mobilité, notamment grâce à un nouveau partenariat avec la communauté tarifaire jurassienne Vagabond.

En tant que banque de territoire, la BCJ souhaite également agir en soutenant des projets porteurs de sens pour sa région et ses habitants. C'est dans cet esprit que nous avons lancé le projet « Jardins vivants à l'école », en partenariat avec l'Office de l'environnement, le Service de l'enseignement et l'association J'aime ma Planète. Cette initiative allie démarche pédagogique et écologique pour promouvoir la biodiversité autour des établissements scolaires.

L'année 2026 sera placée sous le sceau du changement avec la mise en place d'une nouvelle équipe de direction et d'une nouvelle structure opérationnelle. Cette transformation vise à préparer la Banque aux défis de demain tout en garantissant à nos clients la qualité et la proximité qu'ils attendent.

Nous ne pouvons conclure ce message sans adresser notre profonde gratitude et nos vifs remerciements à tous nos collaborateurs pour l'immense travail réalisé tout au long de l'année 2025. Notre reconnaissance s'adresse également à nos actionnaires et nos clients pour leur confiance et leur fidélité.



Christina Pamberg
Présidente du Conseil
d'administration



Bertrand Valley
Directeur général



Chiffres clés

Bilan (en millions de CHF)	2021	2022	2023	2024	2025
Total du bilan	4'143	4'265	4'287	4'387	4'521
Avances à la clientèle (après compensation corrections de valeur)	3'029	3'184	3'313	3'456	3'592
Dépôts de la clientèle (y compris obligations de caisse)	2'397	2'439	2'564	2'652	2'743
Fonds propres (après répartition)	267.1	278.7	297.7	316.9	334.6
Résultats (en millions de CHF)					
Revenu brut des opérations d'intérêt	36.4	38.8	52.2	54.2	52.8
Commissions	9.4	9.3	10.0	10.9	11.3
Résultat de négoce	3.9	4.7	7.2	8.0	7.6
Autres produits ordinaires	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2
Total des produits (avant variations des corrections de valeur pour risque de défaillance)	49.9	53.1	69.7	73.3	72.0
Charges d'exploitation	27.9	29.5	34.5	35.5	38.6
Résultat opérationnel	18.4	20.5	31.2	31.7	28.6
Bénéfice	9.7	10.2	13.2	13.5	12.3
Dépôts titres de la clientèle (en millions de CHF)	934	879	913	1'014	1'139
Effectif total (en unités de travail à plein temps)	122.6	130.5	139.5	150.5	159.3
Ratios (en %)					
Fonds propres (après répartition) / Total du bilan	6.4	6.5	6.9	7.2	7.4
Ratio de fonds propres CET	17.0	16.6	16.9	17.1	17.5
Résultat opérationnel / Fonds propres (après répartition)	6.9	7.3	10.5	10.0	8.5
Charges / Produits (net)	56.7	56.7	50.7	50.8	55.2
ROE (avant impôts et dotation aux fonds propres)	7.1	7.6	10.9	10.3	8.9
Données par action (en CHF)					
Fonds propres	89.0	92.9	99.2	105.6	111.5
Résultat opérationnel	6.1	6.8	10.4	10.6	9.5
Bénéfice	3.2	3.4	4.4	4.5	4.1
Dividende	1.60	1.75	2.25	2.25	2.05
Données boursières (en CHF)					
Cours le plus haut	55.50	56.50	55.00	66.50	70.50
Cours le plus bas	43.80	47.60	49.20	49.80	54.50
Clôture	52.50	54.50	54.00	56.00	68.00
P/E ratio (avant dotation aux fonds propres)	11	10	6	6	9
Capitalisation boursière (en millions de CHF)	158	164	162	168	204
Nombre d'actions	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000



 **166 mio de CHF**

d'augmentation des créances hypothécaires

Soit 5,3 % d'augmentation par rapport à 2024.
En moyenne sur les dix dernières années,
la progression annuelle s'établit à 129 millions



28.6 mio de CHF

de résultat opérationnel

En recul de 9,9 % par rapport au résultat 2024.
Il s'agit du troisième meilleur résultat opérationnel atteint
par la Banque Cantonale du Jura depuis sa création



96 mio de CHF

d'augmentation des dépôts de la clientèle

Soit 3,6% d'augmentation par rapport
à l'exercice précédent



17.5%

de taux de fonds propres CET1

En hausse de 0,4 % par rapport à l'année passée
et expliquée par une attribution aux réserves
de la Banque de 17.7 millions



7.9 mio de CHF

versés aux collectivités jurassiennes

Reversés aux collectivités jurassiennes sous forme de dividende,
de rémunération de la garantie d'Etat, d'impôts cantonal,
communal et ecclésiastique.



193 collaborateurs

employeur de référence dans le Jura

Dont 53,9 % de femmes et 46,1 % d'hommes. La BCJ est certifiée
par le label Fair-ON-Pay Advanced qui atteste du respect
de l'égalité salariale.

Rêver

*Juste avant que la journée ne commence.
Quand le monde est encore calme
et que quelque chose s'éveille à l'intérieur.*

*Un rêve ne se manifeste pas toujours clairement.
Il arrive sans bruit.*

*Parfois, c'est simplement un point qui s'allume.
Assez pour se lever.*



Rapport annuel 2025

Introduction

L'exercice 2025 s'est déroulé dans un environnement économique mondial marqué par des transformations profondes. Deux dynamiques majeures ont particulièrement influencé le cadre macroéconomique: le renforcement des mesures protectionnistes aux États-Unis, qui a entraîné une hausse significative des droits de douane, et l'accélération remarquable des investissements liés à l'intelligence artificielle, devenue l'un des principaux moteurs thématiques des marchés financiers. Malgré ces évolutions contrastées, l'économie mondiale a poursuivi une trajectoire de croissance modérée, avoisinant 3 % sur l'ensemble de l'année, soutenue par un assouplissement progressif des conditions financières et par un reflux généralisé de l'inflation. Cette croissance est toutefois demeurée inférieure à celle observée avant les crises successives de la dernière décennie.

Le durcissement des politiques commerciales américaines a pesé sur les échanges internationaux tout au long de l'année. L'augmentation des droits de douane, suivie d'ajustements successifs dans le cadre de négociations bilatérales, a contribué à une fragmentation accrue du système commercial mondial. Les chaînes logistiques se sont allongées et les coûts d'exportation se sont renforcés, en particulier pour les entreprises européennes et asiatiques. La Suisse n'a pas été épargnée: les exportations helvétiques vers les États-Unis ont été temporairement soumises à des droits de douane de 39 %, avant qu'un accord conclu en fin d'exercice ne ramène ce taux à 15 %. Cette volatilité réglementaire est intervenue dans une situation où la demande extérieure était déjà moins dynamique, accentuant les défis pour les secteurs exportateurs.

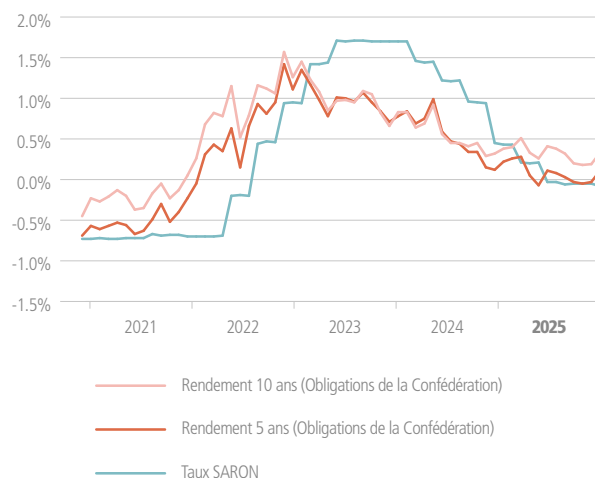
Parallèlement, l'intelligence artificielle a continué de concentrer l'attention des investisseurs et des entreprises. Les sociétés actives dans les technologies liées à l'IA et aux semi-conducteurs ont enregistré des performances particulièrement élevées, soutenant les principaux indices boursiers, notamment aux États-Unis. Cette progression s'est toutefois accompagnée d'une concentration marquée des performances sur un nombre restreint de titres, ainsi que d'une révision significative des anticipations de bénéfices. Plusieurs observateurs ont souligné les risques associés à cette dynamique, rappelant que les valorisations atteintes pourraient s'avérer exigeantes à long terme. Ces éléments ont contribué à une volatilité accrue en fin d'année.

Sur le plan monétaire, 2025 a été marquée par une inflexion nette du cycle de politique économique. Face à la normalisation progressive de l'inflation, de nombreuses banques centrales ont confirmé l'assouplissement de leur politique, mettant un terme à la phase de resserrement rapide observée après la pandémie. La Banque nationale suisse a poursuivi ses réductions de taux directeurs pour ramener le taux à 0 % en juin 2025, dans un contexte d'inflation quasi nulle et de croissance modérée. Le produit intérieur brut helvétique a progressé d'environ 1,2 à 1,3 % sur l'année, tandis que l'inflation moyenne s'est établie autour de 0 %, atteignant 0,1 % en décembre. Cette configuration (taux directeurs à zéro, stabilité des prix et franc structurellement fort) a soutenu le pouvoir d'achat des ménages, tout en exerçant une pression notable sur les marges des entreprises exportatrices.

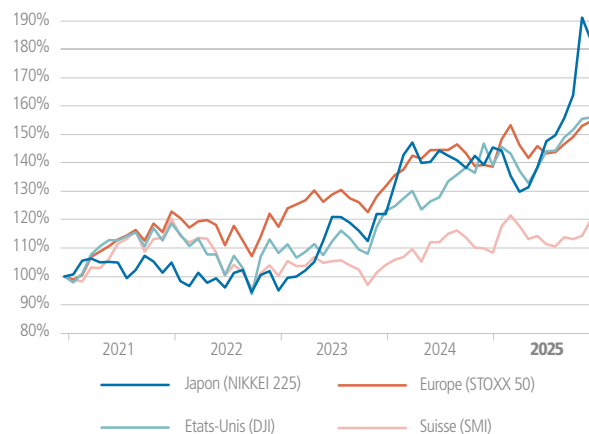
L'évolution de la courbe des taux a également joué un rôle déterminant. Alors que les taux très courts ont nettement reculé à la suite des décisions de la BNS, les taux longs sont demeurés relativement stables, reflétant des anticipations d'inflation durablement contenues et une demande soutenue pour les obligations helvétiques. Les hypothèques indexées sur le taux SARON ont bénéficié d'un allègement sensible, tandis que les hypothèques à taux fixe ont évolué dans une fourchette relativement étroite, soutenues par la stabilité des rendements obligataires. Si cette configuration a contribué à stabiliser les conditions de financement pour les mé-

nages et les entreprises, elle n'a toutefois pas suffi à compenser les difficultés rencontrées par les secteurs orientés vers l'exportation, particulièrement sensibles à la vigueur du franc et à l'affaiblissement de la demande mondiale. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'évolution de l'économie jurassienne en 2025. Les secteurs de l'horlogerie, de la machine-outil et des activités de précision ont dû composer avec la combinaison d'une demande internationale plus hésitante, de nouveaux droits de douane et d'un franc renforcé. Ces facteurs ont entraîné une plus grande volatilité des carnets de commandes, une pression accrue sur les prix et le report de certains investissements. Néanmoins, la solidité du marché du travail suisse et la spécialisation du tissu industriel jurassien dans des segments à haute valeur ajoutée ont permis d'atténuer les effets les plus marqués de ce nouvel environnement.

Evolution des taux d'intérêt



Evolution des marchés boursiers



Les marchés financiers ont reflété cette configuration globale contrastée. Dans l'ensemble, 2025 a été une année favorable pour les actions, soutenues par la détente monétaire et par l'intérêt croissant pour les technologies liées à l'IA. En Suisse, le marché actions a enregistré une progression notable : le SMI a avancé d'environ 18 %. Cette performance a toutefois été marquée par une forte dispersion sectorielle. Les valeurs défensives, notamment dans la santé et la consommation de base, ont continué de jouer un rôle stabilisateur, tandis que les secteurs plus cycliques ou orientés vers l'exportation sont demeurés sensibles aux fluctuations du franc et aux tensions commerciales.

Dans un environnement caractérisé par des incertitudes persistantes, l'or s'est affirmé comme un actif particulièrement recherché. Le métal précieux a atteint de nouveaux sommets historiques, avec une progression annuelle dépassant 60 %, portée par des taux réels bas et par des achats soutenus de la part des banques centrales et des investisseurs institutionnels. Cette évolution illustre le regain d'intérêt pour les actifs réels dans un climat de fragmentation accrue des échanges et de questionnements sur la soutenabilité de certaines valorisations boursières.

Marche des affaires de la BCJ

Dans un contexte économique mondial marqué par une conjoncture en baisse et l'introduction de droits de douane de la part des Etats-Unis, la Banque Cantonale du Jura réalise un solide résultat 2025.

Pour l'exercice 2025, la Banque Cantonale du Jura réalise un résultat opérationnel de CHF 28,6 millions, en baisse de CHF 3,2 millions par rapport à l'année précédente. Malgré ce repli, il s'agit du troisième meilleur résultat opérationnel jamais réalisé par la Banque, ce qui témoigne de sa capacité à maintenir des performances positives dans une conjoncture économique morose et incertaine.

Le bénéfice net baisse également et s'élève au 31 décembre 2025 à CHF 12,3 millions, soit une contraction de 8,9 % par rapport au résultat net de l'année précédente.

La progression du total du bilan constitue un élément réjouissant à relever pour l'exercice sous revue. Au 31.12.2025, le total du bilan atteint CHF 4,5 milliards, dynamisé par une forte croissance des créances hypothécaires de CHF 166,1 millions (+5,3 %).

Les chiffres dégagés en 2025 témoignent de l'excellente santé financière de la BCJ et démontrent sa capacité à réaliser de solides résultats.

Evolution du bilan

Depuis plusieurs années, le total du bilan s'accroît de manière significative. L'exercice 2025 ne fait pas exception à la règle, la hausse enregistrée étant de CHF 134,4 millions. Au 31 décembre 2025, le bilan de la BCJ se montait ainsi à CHF 4,5 milliards, ce qui constitue un nouveau record depuis la création de la Banque.

Actif

Cette progression importante et réjouissante s'explique en grande partie par l'augmentation des avances à la clientèle de CHF 135,3 millions et montre une fois de plus que la Banque joue pleinement son rôle de soutien à l'économie régionale, tout en respectant naturellement les préceptes d'une saine gestion.

Le poste des liquidités est en légère baisse de CHF 6,4 millions (-1,0 %), et demeure à un niveau très élevé. Avec un ratio de couverture des liquidités de 139,3 % au 31.12.2025, la Banque dépasse largement les exigences minimales en matière de liquidités.

L'augmentation des immobilisations financières de CHF 7,6 millions s'explique par l'acquisition d'actifs liquides de haute qualité (HQLA). Au 31.12.2025, cette rubrique s'élevait à CHF 230,0 millions (+3,4 %).

Les autres postes de l'actif n'ont pas enregistré de variations particulièrement notables nécessitant une explication.

Passif

Au passif du bilan, il faut en premier lieu mettre en évidence la croissance marquée des engagements résultant des dépôts de la clientèle qui se chiffre à CHF 95,6 millions (+3,6 %). Cet afflux d'argent est réjouissant et illustre la confiance de la clientèle envers notre établissement.

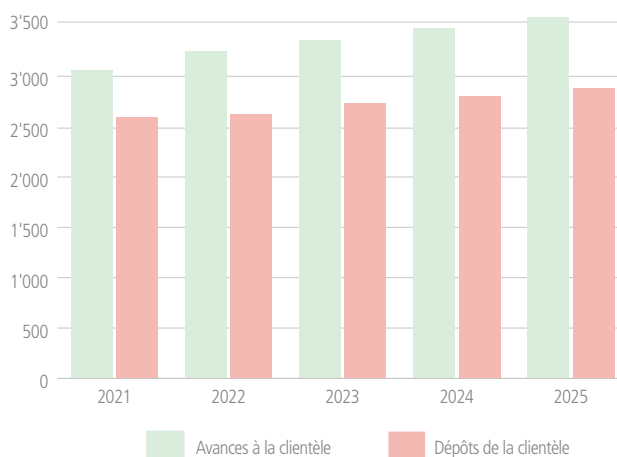
Le volume des emprunts et des prêts envers la Centrale de lettres de gage s'élève à CHF 1,3 milliard, en augmentation de CHF 58 millions (+4,8 %) par rapport à l'exercice 2024. Cette progression s'explique par un accroissement des prêts de la Centrale des lettres de gage des banques cantonales suisses. Ce type d'emprunts à plus long terme est utilisé par la Banque pour assurer un financement stable de ses opérations actives, notamment de ses prêts hypothécaires.

Les engagements envers les banques et ceux résultant d'opérations de financement de titres baissent globalement de CHF 21,0 millions (-15,5 %). L'afflux d'argent de la part de notre clientèle nous a permis de réduire cette rubrique et explique ce résultat.

L'évolution des autres postes du passif du bilan est nettement moins conséquente et ne suscite pas de commentaires particuliers.

Il convient également de relever que le ratio de financement des avances à la clientèle par les dépôts demeure pratiquement stable, passant de 76,7 % à 76,4 %.

Couverture des avances à la clientèle par les fonds de la clientèle (en millions de CHF)



Compte de résultat

Les résultats de l'exercice 2025 peuvent être qualifiés de très bons. Malgré un recul de 9,9 %, le résultat opérationnel atteint CHF 28,6 millions, ce qui constitue le troisième meilleur exercice de l'histoire de la Banque. Cette contraction résulte essentiellement des baisses successives du taux directeur de la Banque nationale suisse (BNS).

Opérations de crédits et résultat d'intérêts

En 2025, la Banque nationale suisse a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire entamé en 2024. En juin, elle a procédé à une réduction de 25 points de base, ramenant son taux directeur à 0 %. Cette décision s'inscrivait dans un environnement économique marqué par un ralentissement de la croissance et une inflation proche de zéro. Dans ce contexte, le résultat brut des opérations d'intérêts de la BCJ s'est contracté de 2,6 % pour s'établir à CHF 52,8 millions.

La hausse des volumes de crédit, combinée à la diminution des corrections pour risques de défaillance et des pertes liées aux opérations d'intérêts, a permis d'atténuer l'impact de cette baisse. Le résultat net des opérations d'intérêts est ainsi resté stable par rapport à l'exercice précédent, à CHF 50,7 millions.

Opérations de commissions, de négoce et autres produits ordinaires

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service enregistre une progression de CHF 0,4 million (+3,8 %) et atteint CHF 11,3 millions.

Grâce au volume de dépôts nouvellement acquis et aux plus-values boursières, les commissions sur les titres et les opérations de placement ont progressé de manière importante et expliquent en grande partie ce résultat.

Constitué principalement des activités de la clientèle sur les devises et le change, le résultat des opérations de négoce a baissé de CHF 0,4 millions (-5,0 %) par rapport à l'année précédente pour atteindre CHF 7,6 millions. La baisse du produit des swaps de devises, utilisés dans le cadre de la gestion des liquidités en monnaies étrangères, explique en partie ce résultat.

La variation de la rubrique des autres résultats ordinaires est insignifiante.

Charges d'exploitation, amortissements et provisions

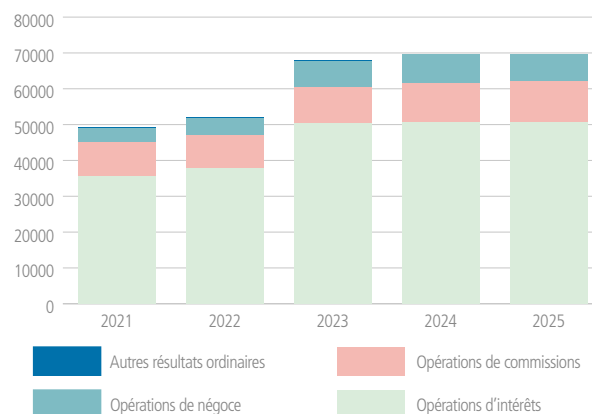
Les charges d'exploitation s'accroissent de 8,6 % et atteignent CHF 38,6 millions.

Les charges de personnel sont en hausse de CHF 2,2 millions (+11,1 %) par rapport à l'exercice précédent et s'élèvent à CHF 22,4 millions. Cette évolution résulte principalement du renforcement des effectifs au cours de l'exercice.

Les autres charges d'exploitation ont également augmenté, et se montent à CHF 16,2 millions (+5,4 %). Les coûts imputables aux technologies de l'information et l'augmentation de la garantie d'Etat expliquent en grande partie ce résultat.

Les amortissements enregistrent une légère hausse de CHF 0,1 million par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution reflète la volonté constante d'investir dans la digitalisation afin de proposer à notre clientèle des prestations modernes et de haute qualité.

Répartition des produits (en milliers de CHF)



Produits extraordinaires et réserves pour risques bancaires généraux

Le dernier poste influençant significativement le bénéfice est celui des variations des réserves pour risques bancaires généraux, réserves qui sont considérées comme des fonds propres. La charge de CHF 11,5 millions s'explique exclusivement par la dotation à ces réserves, prélevée sur le résultat opérationnel.

Résultats

Les résultats de l'exercice 2025 peuvent être qualifiés de très bons. Malgré un recul de 9,9 %, le résultat opérationnel atteint CHF 28,6 millions, ce qui constitue le troisième meilleur exercice de l'histoire de la Banque. En tenant compte notamment d'une charge fiscale de CHF 5,2 millions et d'une attribution aux réserves pour risques bancaires généraux de CHF 11,5 millions, le bénéfice net atteint CHF 12,3 millions, en baisse de 8,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Proposition de répartition du bénéfice

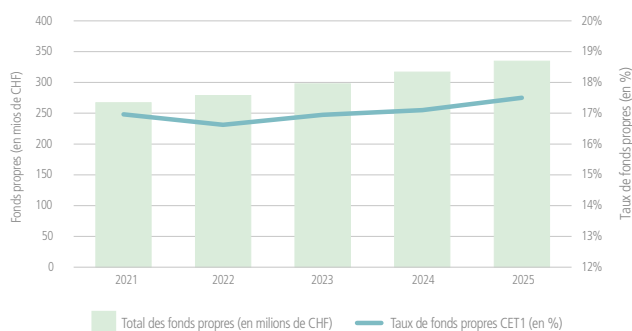
Le résultat opérationnel permet de doter les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de CHF 11,5 millions et de mettre à disposition de l'Assemblée générale un montant de CHF 12,7 millions, incluant le report à nouveau de l'exercice précédent.

En ce qui concerne la répartition du bénéfice, les résultats réalisés conduisent le Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura à proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende de CHF 2,05 par action (montant global de CHF 6,15 millions), en baisse de 8,9% par rapport à l'exercice précédent, et une dotation à la réserve légale issue du bénéfice de CHF 6,15 millions.

Si ces propositions sont acceptées, la Banque verrait ses fonds propres s'accroître de CHF 17,6 millions, assurant ainsi un nouveau renforcement substantiel de sa structure financière. Le montant total des fonds propres atteindrait alors CHF 334,6 millions (après distribution du dividende), ce qui représente un ratio de fonds propres CET1 de 17,5%. Par rapport à la situation de fin 2024 ce ratio augmente, passant de 17,1% à 17,5%.

Le renforcement du montant nominal des fonds propres est indispensable et permet ainsi à la BCJ de renforcer sa solidité financière dans l'optique du développement futur de ses affaires. L'accroissement de l'activité des crédits engendre des risques de défaillance supplémentaires qu'il faut couvrir avec de nouveaux apports en fonds propres. Sans ces apports de capitaux propres, la croissance de la BCJ pourrait être fragilisée.

Evolution des fonds propres



Perspectives 2026

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte économique caractérisé par des tensions persistantes et une croissance modérée. Le maintien de taux d'intérêt bas devrait continuer d'exercer une pression sur les marges. Dans cet environnement, la Banque s'attend à réaliser en 2026 des résultats en recul par rapport à l'exercice 2025.

La vie de la Banque

Promotions 2025

Le Conseil d'administration a nommé 3 nouveaux mandataires commerciaux:



Ainsi que 4 fondés de pouvoir :



Responsabilité sociale d'entreprise

En tant que banque régionale, la BCJ souhaite être actrice du changement et agir à son échelle et avec humilité. Elle s'engage avec conviction à poursuivre ses efforts pour progresser sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Un rapport de responsabilité sociale d'entreprise, basé sur les normes GRI (Global Reporting Initiative) sera disponible sur le site internet de la BCJ en mai 2026. Il fournira des informations sur l'engagement de la BCJ envers l'ensemble de ses parties prenantes.

Exemples d'engagements en matière de RSE en 2025



Séminaires santé

La BCJ a organisé des séminaires sur le thème de la santé pour sensibiliser ses collaboratrices et collaborateurs à l'importance de quatre piliers essentiels et interconnectés: l'activité physique, le sommeil, la pleine conscience et la nutrition.



Gestion des alertes

Afin de renforcer la transparence, l'intégrité et la prévention des risques au sein de la BCJ, une nouvelle procédure de gestion des alertes internes (Whistleblowing) a été mise en place ainsi qu'une convention de partenariat avec la Fondation O2 afin de proposer un service de Personne de confiance en entreprise.



Engagement actionnarial avec Ethos

La BCJ a rejoint le service d'engagement proposé par Ethos. Par le biais du dialogue actionnarial, Ethos veut encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Le service permettra d'engager les plus importantes sociétés cotées en Suisse et à l'international, en exerçant un dialogue continu et constructif.



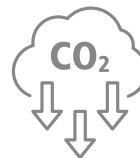
Programme Boost PME

La BCJ a poursuivi la promotion de son programme Boost PME, mis en place avec i-moutier, centre de compétences et plateforme d'échange dédié à la durabilité.



Jardins vivants à l'école

La BCJ a mis en place un partenariat avec l'Etat jurassien, le Service de l'enseignement et l'association J'aime ma Planète pour lancer le projet «Jardins vivants à l'école». Ce projet vise à promouvoir la biodiversité aux alentours des écoles, tout en sensibilisant les élèves à la thématique de la biodiversité à travers une démarche pédagogique.



Emissions de CO₂

La BCJ a effectué un nouveau bilan carbone. Le total des émissions sur la partie scope 1, 2 et 3 (hors 3.15) s'élève à 243 tonnes de CO₂e. Il est en baisse de -29 % par rapport à l'année de référence 2019. D'ici 2030, la BCJ s'engage à réduire ses émissions de 40 % sur la partie opérationnelle. La BCJ a également étendu son périmètre en calculant pour la 2^{ème} année les émissions indirectes liées à ces financements et investissements.



Persévérer

*Chaque jour recommence.
Avec le même trajet.
Le même rythme.*

*Une lumière encore fragile.
Le monde qui défile derrière la vitre.*

*C'est dans cette répétition
que le chemin se construit.
Lentement.*

Gouvernance d'entreprise

Composition

Le groupe comprend les sociétés suivantes

- Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
- Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne, Delémont
- Immoestate Investment SA, Fribourg

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

La Banque Cantonale du Jura est une société anonyme. Ses actions sont cotées à la bourse suisse (SWX). Le siège principal est fixé à Porrentruy. Dans le respect d'une saine gestion, la Banque a pour but de contribuer au développement économique, social et durable du canton. Elle offre les services d'une banque universelle, conformément aux intérêts généraux du canton. La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

Structure du groupe & actionnariat

Organisation opérationnelle

Voir organigramme en page 42

Lieu de cotation

- Les actions de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, sont cotées à la bourse suisse – SIX – sous le numéro de valeur 35066567 (code ISIN: CH0350665672).
- La capitalisation boursière au 31.12.2025 s'élève à CHF 204 millions.
- Les sociétés détenues majoritairement par la Banque Cantonale du Jura SA ne possèdent pas d'actions de la maison mère.

Sociétés détenues

Voir annexe 7 des informations se rapportant au bilan.

Actionnaires importants

Voir annexe 20 des informations se rapportant au bilan.

Les annonces sont consultables sur le site de la Bourse suisse à l'adresse suivante:

<https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/>

La BCJ n'a pas eu connaissance de telles annonces durant l'exercice sous revue.

Participations croisées

La BCJ ne détient pas de participations croisées.

Structure du capital

Capital

Selon annexe 17 présentation du capital social. Le capital-actions est de CHF 42 millions. Il est divisé en 3'000'000 d'actions d'une valeur nominale de CHF 14.–, toutes nominatives et entièrement libérées.

Indications spécifiques concernant la marge de fluctuation du capital et du capital conditionnel

Aucune marge de fluctuation du capital n'est prévue dans les statuts de la Banque. Selon art. 6 de ses statuts, la Banque peut procéder à des modifications de la structure du capital au sens des articles 653 et suivants et 653s et suivants du Code des obligations.

Modification du capital

Aucune modification du capital n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Actions et bons de participation

Selon annexe 17 présentation du capital social. La BCJ n'a pas émis de bons de participation.

Bons de jouissance

La BCJ n'a pas émis de bons de jouissance.

Restrictions de transfert

Les actions de la BCJ sont nominatives. Il n'y a pas de restriction de transfert, sous réserve de l'art. 4 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura qui prévoit que le canton du Jura détient au moins 51 % du capital social.

Emprunts convertibles

La BCJ n'a pas émis d'emprunts convertibles et n'a pas instauré de plan d'intéressement en faveur des dirigeants et cadres.

Conseil d'administration

Composition & activités au 31 décembre 2025



Christina Pamberg Présidente

Porrentruy | Suisse

Formation

Bachelor of Arts, Amherst College, Amherst
Master of Business Administration, INSEAD, Fontainebleau
Advanced Management Program, Harvard Business School, Boston

Parcours professionnel

Tiffany & Co., New York, 1992-1996, Assistant Manager
Salomon Smith Barney, Londres et New York, 1998-1999, Equity Analyst
HarbourVest Partners, Londres, 2000-2005, Vice President
Kohlberg Kravis Roberts & Co., Londres, 2005-2009, Director
Alcyon Holding SA, Porrentruy, 2010-..., Directrice

Autres activités

Présidente de
Alcyon Holding SA, Porrentruy

Administratrice de
Banque Mirabaud, Genève
Mirabaud Asset Management, Londres

Membre de
INSEAD Global Private Equity Initiative, Fontainebleau
Invest Europe LP Council, Bruxelles
Level20, Londres
Gyrus Capital Partners, Genève



Nicola Thibaudeau Vice-présidente

La Fouly | Suisse & Canada

Formation

Génie mécanique, Ecole Polytechnique de Montréal
HEC - 1 année MBA, Université de Montréal

Parcours professionnel

IBM Canada Ltd, Bromont, 1984-1989, Ingénieur senior
Cicorel SA, La Chaux-de-Fonds, 1990-1994, Directrice du site
Mecanex SA, Nyon, 1994-2002, Copropriétaire et directrice générale
Consultante et Administratrice professionnelle, 2003
MPS Micro Precision Systems AG, Bienne et Bonfol, 2003-2025,
CEO et Administratrice Déléguée
Administratrice de sociétés, La Fouly, 2025-...

Autres activités

Présidente de
Nico-Lat SA, Orsières

Administratrice de
La Mobilière Holding SA, Berne
BlueArk Entremont SA, Bagnes
TéléLaFouly ChampexLac SA, Orsières
Pass Saint-Bernard Sarl, Orsières

Membre de
EPFL, Lausanne, Conseil stratégique
Swiss Economic Forum, Gwatt, Membre du jury
Conseil de fondation du Grand Prix de l'Horlogerie
de Genève GPHG, Genève
CSEM, Neuchâtel, Conseil stratégique
Jury BCM Innovation, Neuchâtel, Conseil stratégique CSEM



Annette Aerni Roth

Membre

Bâle | Suisse

Formation

Licence ès sciences politiques, Université de Bâle
Diplôme fédéral d'experte comptable
Certificate of Advanced Studies (CAS) Compliance & Corporate Governance

Parcours professionnel

Novartis SA, Bâle, 1994, Responsable de dossier Finances et Controlling
PricewaterhouseCoopers SA, Bâle, 1995-1996, Assistante de révision
Groupe Raiffeisen Suisse, 1996-1999, Responsable de révision
Groupe Raiffeisen Suisse, 1999-2005, Réviseuse responsable
Groupe Raiffeisen Suisse, 2005-2008, Cheffe de mandat
Groupe Raiffeisen Suisse, 2009-2017, Responsable Compliance et Gestion de la qualité
Bâloise Assurance SA, Bâle, 2019-..., Officer SCI Division Suisse (hors Baloise Banque SA)

Autres activités

Membre de

Comité directeur de la section régionale de l'Association suisse des employés de banque (ASEB), Bâle



Mike Jaberg

Membre

Colombier | Suisse

Formation

Master of Advanced Studies in Banking & Finance HES
Diplôme d'expert en économie bancaire
Brevet fédéral de spécialiste en économie bancaire

Parcours professionnel

Banque Cantonale de Zurich, Zurich, 1998-2000, Conseiller à la clientèle
Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel, 2000-2005, Réviseur interne
Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel, 2005-2012, Conseiller Clientèle Entreprises
Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel, 2012-2016, Responsable de la Clientèle Entreprises du Littoral neuchâtelois
Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel, 2016-2021, Responsable de la Gestion des crédits
Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel, 2021-..., Responsable Finances, Finances & Risques

Autres activités

Administrateur de

Coopérative Les Cerfs, Riddes

Membre de

Finergence, La Chaux-de-Fonds, Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices



Alexandre Léchenne

Membre

Courtelay | Suisse

Formation

Mécanicien-électronicien, EHMP, Porrentruy
Ingénieur HES en électrotechnique, ISB/EIB, Bienne
Ingénieur EPF en informatique, EPFL, Lausanne
Brevet fédéral de spécialiste de la conduite de groupe, CPLN, Neuchâtel

Parcours professionnel

Léchenne Raymond SA, Courtedoux, 1991-2001, Développement informatique et électronique, comptabilité
SMH Automobiles SA, Bienne, 1996-2000, Développement informatique technique
Swiss Timing Ltd., St-Imier, 2000-2002, Développement électronique et informatique technique
Manufactures des Montres Rolex SA, Bienne, 2002-2003, Recherche & Développement informatique
et Chef de Section
Swiss Timing Ltd., Corgémont, 2004-2008, Responsable de Département R&D et membre de Direction
Selectron Systems AG, Train Automation, Lyss, 2008-2011, Responsable du développement software
Swiss Timing Ltd., Corgémont, 2011-2013, Responsable du développement software
Globaz SA, Le Noirmont, 2013-2014, Responsable du développement et membre de Direction
Globaz SA, Le Noirmont, 2015-2021, Directeur général
Belenos Clean Power Ltd, a company of the Swatch Group, Bienne, 2021-...

Autres activités

-



Philippe Milliet

Membre

La Croix (Lutry) | Suisse

Formation

Diplôme de Pharmacien, Université de Lausanne
Master of Business Administration, HEC, Université de Lausanne

Parcours professionnel

Institut Central des Hôpitaux Valaisans, 1987-1988, Pharmacien
Galenica Ltd, Berne, 1988-1990, Analyst-programmer
Galenica Holding Ltd, Berne, 1990-1991, Assistant to the chairman
Pharmatic Ltd, Berne, 1991-1991, Analyst-programmer
McKinsey & Company, Genève, 1992-1996, Consultant / associé, engagement manager
Galenica Distribution Ltd - Galexis Ltd, Schönbühl, 1996-2001, Chief Executive Officer,
Member of the Executive Management Group of Galenica Holding Ltd, Berne
Unicile Ltd, Lausanne, 2002-2003, Chief Executive Officer
Galenica Holding Ltd, Berne, 2004-2010, Chief Executive Officer Galenica Santé, Member of the
Corporate Executive Committee
Bobst Group Ltd, Mex, 2011-2020, Head of Business Unit Sheet Fed, Member of the Group
Executive Committee,
Administrateur de sociétés, La Croix (Lutry), 2021-...

Autres activités

Président de

Cendres + Métaux Holding SA, Bienne
Banque Syz SA, Genève
Syz Capital SA, Pfäffikon
Syz Financière SA, Genève

Administrateur de

Syz Private Holding SA, Genève
Perring Holding SA, Gland
Hermes BidCo GmbH, Bielefeld

Membre de

Conseil Consultatif des Jurassiens de l'Extérieur
Conseil Stratégique CHUV, Lausanne



Fabrice Welsch Membre

Lausanne | Suisse & France

Formation

ENSAE et CHEA, Paris
DEA de Finance, Université Paris IX-Dauphine

Parcours professionnel

Centre du Commerce International, Genève, 1988-1989, Consultant
2e Division blindée, Versailles, 1990-1991, Commissaire responsable Audit
Cardif Assurances, Paris, 1991-1993, Contrôleur financier
Cardif Assurances, Paris, 1993-1994, Responsable Actuariat Prévoyance individuelle
Cardif Assurances, Paris, 1994-1996, Responsable Actuariat Prévoyance
Phenix Assurances, Lausanne, 1996-1997, Actuaire en chef
Phenix Assurances, Lausanne, 1997-1999, Responsable Assurance Vie et développement
Phenix Assurances, Lausanne, 2000-2003, Responsable Assurance Vie, IT et Partenariats
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, 2004-2020, Responsable Fiscalité et Prévoyance
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, 2021-..., Chef de la Division Asset Management & Trading

Autres activités

Président de
Gerifonds SA, Lausanne

Membre de
Commission fiscale de la Chambre Vaudoise
du Commerce et de l'Industrie, Lausanne

Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la Banque Cantonale du Jura SA ou au sein de l'une des sociétés détenues par la Banque. De plus, ils répondent tous aux critères d'indépendance fixés par les directives de la FINMA. Si des membres du Conseil d'administration exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique *Autres activités*.



Christina Pamberg
Présidente



Nicola Thibaudeau
Vice-présidente



Annette Aerni Roth
Membre



Mike Jaberg
Membre



Alexandre Léchenne
Membre



Philippe Milliet
Membre



Fabrice Welsch
Membre

Rémunération dans les sociétés dont les actions sont cotées en Bourse

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations. Elle publie dans le tableau 22 le rapport de rémunération selon les articles 734a à 734d du Code des obligations et selon les dispositions de la FINMA.

Art 763 CO

« Les dispositions concernant les sociétés anonymes ne sont pas applicables aux sociétés ou établissements tels que banques, caisses d'assurance, entreprises électriques créés par des lois cantonales spéciales et administrées avec le concours des autorités publiques, si le canton est subsidiairement responsable de leurs obligations et encore que la totalité ou une fraction du capital soit divisé en actions et fournie par des particuliers. »

Conseil d'administration

Sont nommés par le Gouvernement de la République et Canton du Jura, selon art. 13 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura SA:

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé/e en	Limitation du mandat Assemblée générale de
Pamberg	Christina	Présidente	1968	2014 (2016, Présidente)	2029
Thibaudeau	Nicola	Vice-présidente	1960	2016 (2020, Vice-présidente)	2031
Aerni Roth	Annette	Membre	1967	2023	2038
Milliet	Philippe	Membre	1963	2021	2033

La période de fonction expire en 2026. La limitation des mandats est identique à celle d'un administrateur nommé par l'Assemblée générale.

Sont nommés par l'Assemblée générale:

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé/e en	Limitation du mandat Assemblée générale de
Jaberg	Mike	Membre	1980	2019	2034
Léchenne	Alexandre	Membre	1969	2018	2033
Welsch	Fabrice	Membre	1966	2021	2036

La période de fonction expire en 2028.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour cinq ans. Ils sont rééligibles; toutefois, la durée de leur mandat ne peut excéder 15 ans à compter de la date de leur nomination. Leur mandat prend fin au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils ont atteint l'âge de 70 ans révolus. L'Assemblée générale procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. La majorité relative est déterminante au deuxième tour. L'élection des membres du Conseil d'administration a lieu au scrutin secret si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes soumis à élection. Dans le cas contraire, il est procédé à l'élection des administrateurs de manière collective et par vote à main levée, sauf si des actionnaires présents représentant 0,5 % au moins du capital-actions demandent le bulletin secret. Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le canton ne participe à ces élections que pour sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Secrétaire

Stéphane Ramseyer

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy,

Membre de direction

Organe de révision statutaire

KPMG SA, Lancy

Organe de révision selon la loi fédérale sur les banques

KPMG SA, Lancy

Révision interne

Gérald Crelier

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Responsable





Direction

Composition & activités au 31 décembre 2025



Bertrand Valley Directeur général

Porrentruy | Suisse

Formation

Licence en droit, Université de Lausanne
Brevet d'avocat

Parcours professionnel

Etude d'avocat, Porrentruy, 1990-1993
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1993-...

Autres activités

Président de

SDEJ (Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne), Delémont, jusqu'au 01.10.2025

Membre de

Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Comité de Direction de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Delémont, jusqu'au 27.05.2025
Conseil d'administration de l'Union des Banques Cantonales Suisse (UBCS), Bâle



Qendresa Dabiqaj Membre de direction
Secteur Réseau

Moutier | Suisse

Formation

Master en développement international des affaires,
Business administration, Université de Neuchâtel

Parcours professionnel

Banque Raiffeisen région Delémont, Delémont, 2009 - 2018, Diverses fonctions
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2018-...

Autres activités

Membre de

Comité de Direction de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Delémont



Grégory Chapuis Membre de direction
Secteur Crédits

Boécourt | Suisse

Formation

Masters of Arts in Management, Université de Fribourg
Program for Executive Development, IMD Lausanne

Parcours professionnel

UBS SA, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Delémont, 2006-2015, Diverses fonctions
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2016-...

Autres activités

Président de

SDEJ (Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne), Delémont

Membre de

Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy



Gaël Froidevaux

Membre de direction
Secteur Finances & Risques

Saignelégier | Suisse

Formation

Licence ès sciences économiques, Université de Neuchâtel
Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling

Parcours professionnel

Banque Romande Valiant, Delémont, 2006-2009, Diverses fonctions
Valiant Holding, Berne, 2009-2011, Spécialiste consulting
République et Canton du Jura, Delémont, 2011-2014, Economiste à la Trésorerie générale
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2014-...

Autres activités

Membre de

Conseil de Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Conseil de Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy



Aurélien Michaud

Membre de direction
Secteur Marchés

Bassecourt | Suisse

Formation

Master of Science in Finance, Université de Genève

Parcours professionnel

Valcourt SA, Genève, 2009 - 2015, Trader sur obligations
Lombard Odier, Genève, 2015 - 2016, Conseiller senior marché obligataire
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2016-...

Autres activités

Membre de

Conseil de Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Conseil de Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy



Stéphane Ramseyer

Membre de direction | Secteur Services
& secrétaire du Conseil d'administration

Porrentruy | Suisse

Formation

Diplôme fédéral d'employé de banque

Parcours professionnel

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1990-...

Autres activités

Président de

Conseil de Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Conseil de Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Membre de

Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Contrat de management

La Banque Cantonale du Jura SA n'a pas conclu de contrat de management avec des sociétés ou des personnes physiques n'appartenant pas au groupe.

Aucun membre de la Direction n'a de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de tiers. Si des membres de la Direction exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique *Autres activités*.



Faillir

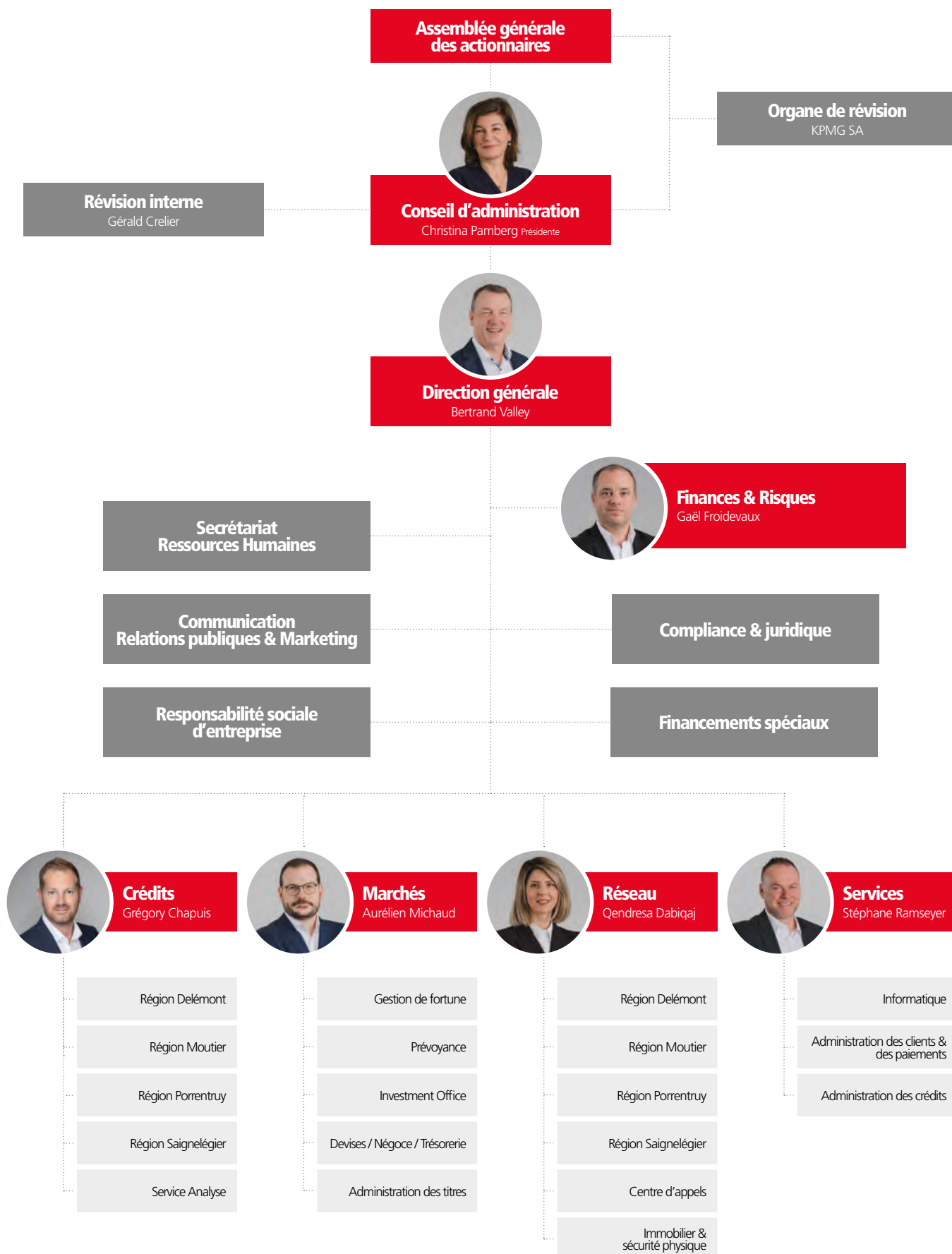
*Il arrive que l'élan se brise.
Que le corps fatigue.
Que l'envie se heurte au réel.*

*On s'arrête.
On hésite.*

*Le doute passe.
Il trouble.
Mais il révèle aussi.*



Organigramme



Cadres

Situation au 31.12.2025

Responsables de succursale

Barras Steven, Porrentruy
Bracelli Jonas, Moutier
Maeder Ludovic, Delémont
Thiévent Alain, Saignelégier

Fondés de pouvoir

Ackermann Michaël
Althaus Cyrille
Barthe Pierre
Brahier Steeve
Carnal Michel
Celli Gaetano
Charmillot Philippe
Christe Caroline
Comte Julien
Courbat Corinne
Cramatte Ronald
Donzé Florent
Farine Jean-Marc
Germano Su Vanessa

Giammarino Caroline
Giammarino Stefano
Goetschi Marion
Guélat Emmanuel
Gurba Matthieu
Hostettler Sébastien
Huguenin Grandjean Aurélie
Jeannotat Alain
Joray Cyrille
Kamber Cédric
Kottelat Laurent
Loshaj Azlije
Mascellini Stève
Nicoulin Christophe

Pelletier Alexis
Petignat Yvan
Piquerez Serge
Ramseyer Mathieu
Rickli Thiévent Rachelle
Roelli Elodie
Sauge Cynthia
Schaller Jean-Marc
Theubet Aurélien
Tissier Nathalie
Vallat Kylian
Vauclair Gaël

Mandataires commerciaux

Boil Maxime
Domon Luca
Dovat Virginie
Fleury Emmanuel
Fusaro Leo
Guillet Nadine
Jubin Morgan
Kroni Louis
Maître Georges-André
Mathez Bron Noémie
Mouzo Christian
Ory Guillaume
Stalder Maud
Willemin Anthony

Révision interne

Crelier Gérald

Organisation interne & compétences

Conseil d'administration

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans les statuts et dans le règlement général d'organisation. En plus de son organisation et des tâches fixées par la loi, elles portent sur:

- La fixation des principes relatifs à la politique générale.
- La détermination de la politique en matière de risques et la fixation du cadre général de la gestion des risques.
- L'établissement du règlement général d'organisation et des règlements spéciaux.
- La surveillance de l'efficacité des instruments de contrôle et de leur fiabilité (SCI), notamment en matière de risques.
- L'approbation de la stratégie, des plans d'investissements et des budgets élaborés par la Direction.
- L'examen des rapports de révision du réviseur bancaire indépendant.
- L'octroi de crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit, l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration, de la Direction et du responsable de la révision interne, ainsi que les principes de rémunération du personnel. Le Conseil d'administration arrête également les dispositions en matière de prévoyance sociale en faveur du personnel.
- L'acceptation de la liste des limites pour dépôts auprès de banques et centrales de dépôts de titres.
- Le contrôle des engagements importants (art. 95 ss OFR).
- Les nominations de commissions pour l'examen d'affaires particulières, du réviseur indépendant au sens de la législation fédérale, des membres de la Direction, du responsable de la révision interne et des personnes engageant la Banque par leur signature.
- Le fonctionnement du Conseil d'administration est le suivant:
 - Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, ou à la demande de ses membres, de la Direction ou de l'Organe de révision. Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises en 2025, soit 7 séances d'une demi-journée et une séance hors les murs, sur 2 jours, en présence des membres de la Direction.
 - Les décisions sont prises valablement si quatre membres au moins sont présents. A la demande d'un de ses membres, le Conseil d'administration peut traiter de sujets hors présence du Directeur général et/ou des membres de direction.
 - La Présidente et la Vice-présidente ont droit à la signature.

Commission des crédits

Présidente	Christina Pamberg
Membres	Mike Jaberg Philippe Milliet

Le Conseil d'administration désigne en son sein une Commission des crédits. La durée du mandat correspond à celle applicable au Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable du secteur crédits assistent aux séances avec voix consultatives.

La Commission des crédits mène une surveillance globale de l'activité des crédits, notamment sur quatre axes:

- Activité globale de la banque en termes d'octroi de crédits (vision portefeuille)
- Affaires de crédits importantes (vision individuelle exhaustive)
- Affaires de crédits standards (vision individuelle par échantillonnage)
- Activités du service Financements spéciaux

La Commission des crédits se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. La Commission s'est réunie 5 fois en 2025 et les séances ont duré 2 heures en moyenne.

Commission d'audit & des risques

Président	Alexandre Léchenne
Membres	Annette Aerni Roth Fabrice Welsch

La Commission d'audit et des risques se compose de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable de la révision interne participent aux séances avec voix consultatives. Les membres de direction répondent devant la Commission sur les rapports établis par la révision interne et qui concernent leur secteur respectif. La Commission a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans l'exécution des obligations de surveillance que la loi, les statuts et les règlements internes lui attribuent, en particulier dans les domaines de l'établissement et de la présentation des comptes, de la gestion et du contrôle des risques, du système de contrôle interne, de la conformité et des activités d'audit interne et externe. La Commission dispose d'un accès direct aux réviseurs externes, à la révision interne, à la Direction générale et au personnel de la BCJ. Elle dispose des conseils et de l'assistance de consultants indépendants sans demander l'approbation préalable au Conseil d'administration. L'Organe de révision externe rend compte de ses travaux d'audit à la Commission. Celle-ci traite tout désaccord survenant entre la révision interne et la Direction générale.

Les tâches de la Commission sont les suivantes:

- Elle s'assure que le rapport financier à l'attention du Conseil d'administration soit conforme à la réglementation et aux directives internes existantes;
- Elle procède à une analyse critique des boucllements financiers (annuels et intermédiaires), c'est-à-dire des comptes ainsi que l'établissement en conformité avec les principes comptables appliqués et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan et hors bilan;
- Elle prend connaissance des boucllements financiers et de la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction chargé des finances et de la comptabilité, le réviseur responsable ainsi que le responsable de la révision interne;
- Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration et émet une recommandation dans laquelle elle indique si elle estime que les comptes peuvent être soumis à l'Assemblée générale. La décision appartient à l'ensemble du Conseil d'administration;
- Elle surveille et évalue l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers;
- Elle s'assure, en cas de modifications substantielles du profil de risque de l'établissement, que le contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers est adapté en conséquence;
- Elle élabore une directive générale concernant la révision interne;
- Elle évalue l'analyse des risques, la stratégie d'audit en découlant et le plan d'audit axé sur les risques de la société d'audit et de la révision interne, ce au moins une fois par an et en cas de modifications substantielles du profil de risque de la BCJ conformément aux exigences FINMA;
- Elle s'assure périodiquement que la société d'audit et la révision interne disposent des ressources et des compétences adéquates pour exécuter leurs missions d'audit au sein de l'établissement;
- Elle s'assure périodiquement de l'indépendance et de l'objectivité de la société d'audit et de la révision interne et vérifie la compatibilité de l'activité de la société d'audit avec d'autres mandats éventuels;
- Elle procède à une analyse critique des rapports d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable;
- Elle analyse de manière critique les rapports de la révision interne présentés par son responsable;
- Elle s'assure que les insuffisances constatées ont été corrigées et que les recommandations de la société d'audit et de la révision interne ont été mises en œuvre;
- Elle évalue la prestation et la rémunération de la société d'audit;
- Elle évalue la collaboration entre la société d'audit et la révision interne;
- Elle examine de façon critique la politique et la stratégie des risques, en tenant notamment compte de l'appétit aux risques de la BCJ et de rapporter son opinion à ce sujet au Conseil d'administration;
- Elle veille à ce que la Banque maintienne tous dispositifs aptes à identifier à temps, à évaluer, à contrôler et à suivre les risques de marchés, de crédits et opérationnels;

- Elle procède, notamment par l'examen du rapport annuel sur les risques de la BCJ, à l'examen critique des principaux risques de la Banque et des réponses apportées par la Direction générale;
- Elle porte une attention prospective aux risques non connus ou émergents;
- Elle suit les principales évolutions intervenues au sein du profil de risque de la BCJ et les modifications apportées au dispositif de gestion et de contrôle des risques;
- Elle veille à ce que les fonds propres soient en accord avec la stratégie, l'appétit aux risques, le profil de risque et l'état des risques de la BCJ;
- Elle s'assure que la gestion des risques est traitée de manière adéquate;
- Elle évalue le bon fonctionnement du contrôle interne qui ne porte pas sur le domaine de l'établissement des rapports financiers, notamment la fonction de compliance;

- Elle doit être informée des résultats des contrôles effectués par la révision interne et entretenir des contacts réguliers avec le responsable de cette dernière, bien que la révision interne soit subordonnée à l'ensemble du Conseil d'administration;
- Elle s'assure que le système de contrôle interne en général est adapté régulièrement et à temps en fonction des modifications apportées aux activités, aux produits et aux prestations ainsi qu'au profil de risque de la BCJ;

La Commission informe périodiquement le Conseil d'administration du contenu de ses travaux, de ses observations et de ses commentaires éventuels et préavise les décisions soumises au Conseil d'administration.

La Commission se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année. La Commission s'est réunie à 7 reprises en 2025 et les séances ont duré 2 heures en moyenne.

Commission de politique des ressources humaines et de rémunération

La Commission de politique RH et de rémunération se compose au minimum de trois membres du Conseil d'administration.

Présidente	Nicola Thibaudeau
Membres	Christina Pamberg Alexandre Léchenne

Le Directeur général assiste aux séances avec voix consultative, tandis que les membres de direction et le responsable des ressources humaines participent en fonction des sujets traités.

La Commission de politique RH et de rémunération n'a pas de compétence décisionnelle. Elle prépare et préavise les décisions du Conseil d'administration relative:

- A la politique et la stratégie RH
- A la politique de rémunération
- Aux nominations et aux révocations des cadres et des membres de Direction
- Au rapport annuel du responsable des ressources humaines

La Commission de politique RH et de rémunération se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Elle s'est réunie 3 fois en 2025 et les séances ont duré 1 heure et 20 minutes en moyenne.

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Le Conseil d'administration prend connaissance, à chaque séance, des résultats intermédiaires mis en regard du budget. Il est également informé de la situation des risques.

Selon un programme annuel préétabli, il reçoit des informations sur les crédits les plus importants, sur les volumes de crédit octroyés et sur l'état des différents portefeuilles-titres.

Il prend également connaissance des procès-verbaux des séances des commissions et des séances de direction.

Une fois par année, il examine les objectifs sectoriels quantitatifs et qualitatifs impartis à tous les secteurs de la Banque.

Rémunérations, participations & prêts

Voir annexe 22 des informations se rapportant au bilan

Principes de rémunération

Les rémunérations sont versées en espèces. La BCJ n'a pas instauré de plan d'intéressement ou de participation en faveur des dirigeants et cadres et il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. La Banque ne fait pas appel à des conseillers externes pour la fixation des rémunérations.

Conseil d'administration

Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, basées sur l'engagement nécessaire et la responsabilité liée à la fonction. Ces indemnités ont été fixées en référence à un benchmark des banques cantonales cotées en bourse, pondérées en fonction de la taille de la Banque (somme du bilan). Aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. La compétence pour fixer les rétributions des membres du Conseil d'administration est de la compétence du Conseil d'administration.

Direction

La rémunération de la Direction est composée du salaire (part fixe) et d'un bonus (part variable).

Salaires (part fixe)

La politique salariale réservée au Directeur général et aux membres de la direction doit assurer que les compétences et expériences nécessaires soient réunies et que les membres soient motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La rémunération individuelle du Directeur général et des membres de la direction est déterminée en fonction de la rémunération moyenne des fonctions à haute responsabilité dans le secteur privé régional. Elle est revue annuellement et est de la compétence du Conseil d'administration sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération.

Les contrats sont résiliables avec un délai de congé de 6 mois pour les membres de direction et avec un délai d'une année pour le Directeur général.

Le bonus (part variable)

Le bonus se définit comme la rémunération variable permettant de rétribuer la performance individuelle ayant atteint des objectifs élevés et ayant contribué de manière particulière au développement de leur équipe ou de la Banque en général. Cette composante de la rémunération rétribue l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés en début d'exercice.

Chaque année, le Conseil d'administration, sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération, arrête un montant représentant l'enveloppe globale de bonus, qui dépend des résultats de la Banque, et attribue à sa discrétion la part revenant au Directeur général et à chaque membre de la direction.

Le bonus est attribué individuellement selon les critères suivants:

- les résultats du secteur
- le degré d'atteinte des objectifs personnels
- les défis particuliers de la fonction lors de l'année écoulée

La pondération de ces critères intervient à la discrétion du Conseil d'administration.

La rémunération variable pour 2025 a été de 6 % supérieure par rapport à l'année précédente. Les bonus individuels attribués à la Direction pour l'exercice sous revue représentent entre 38 % et 56 % du salaire de base.

Droits de participation des actionnaires

Limitation et représentation des droits de vote

La BCJ n'a pas de limitation dans ce domaine. Elle se conforme au Code des obligations.

Quorum statutaire

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. Pour les élections, la majorité relative est déterminante au deuxième tour.

Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le canton participe à l'élection des administrateurs nommés par l'Assemblée générale au titre de sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Selon les statuts, la dissolution de la Banque peut être décidée par l'Assemblée générale réunissant les voix des trois quarts de la totalité du capital-actions, après consultation du Conseil d'administration, et avec l'approbation du Parlement.

Convocation à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration vingt jours au moins avant le jour de la réunion, par avis dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura.

La convocation fixe le délai pour obtenir une carte d'admission et les possibilités de représentation, par le représentant indépendant ou par une tierce personne.

Inscription à l'ordre du jour

Des actionnaires qui représentent des actions totalisant 0,5 % au moins du capital-actions ou des voix peuvent demander d'inscrire des propositions à l'ordre du jour d'une Assemblée générale, par écrit, et dans un délai de 45 jours avant l'assemblée.

Inscriptions au registre des actions

Le capital social de la BCJ est constitué d'actions nominatives. La Banque tient un registre des actions nominatives.

Prise de contrôle & mesures de défense

Néant.

Conduite, gestion & contrôle des risques

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites dans l'annexe des comptes annuels (page 67).

Organe de révision

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné KPMG SA, Lancy, comme société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2025. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2025 a également décidé de confier à KPMG SA, Lancy, le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2025. Olivier Gauderon, expert-réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2023.

En conformité avec l'art. 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

Honoraires d'audit	CHF 170'000.- (HT et débours)
Honoraires additionnels	CHF 42'000.- (HT et débours)
Honoraires de conseils	-

Instruments de surveillance et de contrôle

Notre organe de révision, KPMG SA, est agréé par la FINMA. En ce sens, il remplit les exigences fixées. Le réviseur responsable rencontre régulièrement la Direction.

De plus, il participe aux séances du Conseil d'administration et de la Commission d'audit et des risques qui traitent en particulier des rapports bancaires.

Les membres de la Commission d'audit et des risques évaluent l'Organe de révision externe. Les résultats obtenus sont discutés avec la Direction et les écarts éventuels sont éclaircis avec le mandataire.

Politique d'information

La politique d'information de la Banque Cantonale du Jura se fonde sur le principe de la transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public dans le respect légitime des secrets des affaires et bancaire et du droit boursier. Les communiqués de presse et le rapport de gestion constituent les canaux d'information principaux. L'information à la République et Canton du Jura, actionnaire majoritaire, est défini à l'art. 17a de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura, dont la teneur est la suivante:

Obligation d'information

Art. 17a

1. La Banque, notamment son Conseil d'administration, a l'obligation d'informer, sans délai et de manière appropriée, d'office ou sur requête, le Gouvernement de tout élément nécessaire ou utile à l'Etat pour lui permettre d'exercer ses droits ou d'évaluer les conséquences d'une éventuelle obligation.
2. Cette obligation d'information existe indépendamment des droits de l'Etat en tant qu'actionnaire ou de ceux des membres du Conseil d'administration nommés par le Gouvernement.
3. En outre, eu égard à la garantie de l'Etat, le Conseil d'administration remet chaque année au Gouvernement un rapport de l'organe de révision ou d'un réviseur indépendant portant notamment sur:
 - a) tout élément susceptible d'avoir une incidence sur la garantie de l'Etat;
 - b) la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration;
 - c) la situation des fonds propres;
 - d) l'inventaire et l'évaluation des risques;
 - e) la vérification des provisions et des amortissements;
 - f) tout élément susceptible de s'écarter des dispositions légales réglementaires ou statutaires ou des principes commerciaux, notamment du but, du champ d'activité et du rayon d'activité de la Banque;
 - g) la situation de la Banque par rapport aux autres banques cantonales et les mesures qu'elle envisage de prendre en cas d'écart à la moyenne;
 - h) les résultats annuels et intermédiaires de la Banque;
 - i) le plan financier, le budget et les prévisions.
4. En tous les cas, le secret bancaire et le secret des affaires sont respectés.

Médias

Rapport annuel

Il est disponible sous forme imprimée et sur le site Internet de la BCJ. Sur demande, ce document est adressé par courrier.

Site Internet (www.bcj.ch)

La rubrique *Relations investisseurs* du site de la Banque met à disposition des actionnaires et investisseurs différentes informations: communiqués de presse (annonces événementielles au sens de l'art. 53 RC), résultats annuels/semestriels, rapport de gestion.

Sur le lien *Liste de diffusion*, il est possible de s'inscrire en ligne pour recevoir les informations communiquées par la BCJ.

Presse

La BCJ publie ses comptes annuels et ses comptes intermédiaires semestriels, avec l'ensemble des autres banques cantonales, dans la FOSC. Les communiqués de presse de la BCJ sont diffusés selon l'actualité et les besoins.

Agenda

12 mai 2026	Assemblée générale ordinaire au Forum de l'Arc à Moutier
28 mai 2026	Publication du rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2025 Disponible sur bcj.ch > La BCJ > Responsabilité sociale d'entreprise > Rapport RSE
9 juillet 2026	Publication des résultats semestriels 2026 Disponible sur bcj.ch > La BCJ > Relations Investisseurs > Annonces événementielles
Janvier 2027	Conférence de presse des résultats annuels 2026 Publication des résultats disponible sur bcj.ch > La BCJ > Relations Investisseurs > Annonces événementielles
Mars 2027	Publication du rapport de gestion 2026 Disponible sur bcj.ch > La BCJ > Relations Investisseurs > Rapport de gestion
Mai 2027	Publication du rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2026 Disponible sur bcj.ch > La BCJ > Responsabilité sociale d'entreprise > Rapport RSE

Adresse de contact

Relation avec les investisseurs et la presse

Nathalie Simon
Responsable Communication Relations publiques & Marketing
Téléphone: +41 (0)32 465 14 82
E-mail: nathalie.simon@bcj.ch

Siège principal

Banque Cantonale du Jura SA
Rue de la Chaumont 10
2900 Porrentruy

Périodes de blocage du négoce

Pour les personnes ayant ou pouvant avoir connaissance des résultats de la Banque avant le grand public, il y a un embargo sur le titre BCJ durant la période qui s'étend de 30 jours avant la date de référence du bouclage (semestriel ou annuel) à la publication des résultats, respectivement à la publication du rapport de gestion. Dans cet espace-temps, il y a une interdiction de négocier le titre BCJ pour les personnes mentionnées ci-dessous. Ces dernières sont informées de l'embargo, respectivement de sa levée, par le service compliance.

Les personnes concernées par cette restriction sont les suivantes:

- Les membres du Conseil d'administration
- Les membres de la direction
- La Révision interne
- Les collaborateurs du service Communication Relations publiques & Marketing
- Les collaborateurs du service Finances & Risques
- Les collaborateurs du service Informatique
- Les collaborateurs du service RH

A noter que les personnes proches (conjointes et enfants vivant sous le même toit) sont également concernées par cette interdiction.

Comptes annuels

au 31 décembre 2025

Bilan avant répartition du bénéfice (en milliers de CHF)

Actifs	Annexe n°	2025	2024	Variation
Liquidités		637'972	644'357	-6'385
Créances sur les banques		28'026	23'598	4'428
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1	-	-	-
Créances sur la clientèle	2	286'895	317'735	-30'841
Créances hypothécaires	2	3'304'774	3'138'674	166'099
Opérations de négoce	3	99	89	9
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	4'681	6'440	-1'758
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Immobilisations financières	5	229'955	222'362	7'593
Comptes de régularisation		3'102	3'274	-172
Participations	6/7	3'267	3'268	0
Immobilisations corporelles	8	16'663	16'828	-165
Valeurs immatérielles		-	-	-
Autres actifs	10	5'619	10'035	-4'416
Total des actifs		4'521'053	4'386'660	134'393
Total des créances subordonnées		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-
Passifs				
Engagements envers les banques		44'906	25'933	18'973
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1	70'000	110'000	-40'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		2'736'367	2'640'797	95'570
Engagements résultant d'opérations de négoce		-	-	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	9'298	12'211	-2'913
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Obligations de caisse		6'579	11'322	-4'743
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	15	1'278'000	1'220'000	58'000
Comptes de régularisation		11'914	13'647	-1'733
Autres passifs	10	16'534	21'739	-5'205
Provisions	16	6'735	7'327	-592
Réserves pour risques bancaires généraux	16	153'700	142'200	11'500
Capital social	17/20	42'000	42'000	-
Réserve légale issue du capital		39'858	39'858	-
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		39'858	39'858	-
Réserve légale issue du bénéfice		92'870	86'342	6'528
Propres parts du capital	21	-373	-348	-25
Bénéfice reporté		381	150	231
Bénéfice (résultat de la période)		12'283	13'481	-1'198
Total des passifs		4'521'053	4'386'660	134'393
Total des engagements subordonnés		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	2/28	21'899	28'194	-6'295
Engagements irrévocables	2	47'165	57'567	-10'402
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	8'096	8'096	-
Crédits par engagement	2/29	-	-	-

Compte de résultat (en milliers de CHF)

Résultat des opérations d'intérêts	Annexe n°	2025	2024	Variation
Produit des intérêts et des escomptes		62'507	77'476	-14'969
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		-	1	-1
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		1'585	1'368	217
Charges d'intérêts		-11'297	-24'639	13'342
Résultat brut des opérations d'intérêts	33	52'795	54'206	-1'411
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-2'074	-3'507	1'434
Sous-total - Résultat net des opérations d'intérêts		50'721	50'699	23
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		7'060	6'181	879
Produit des commissions sur les opérations de crédit		200	178	22
Produit des commissions sur les autres prestations de service		4'851	5'303	-452
Charges de commissions		-803	-773	-30
Sous-total - Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		11'308	10'889	419
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur				
Sous-total - Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	32	7'619	8'020	-400
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		-	-	-
Produit des participations		233	233	0
Résultat des immeubles		10	-10	20
Autres produits ordinaires		0	0	0
Autres charges ordinaires		-	-	-
Sous-total - Autres résultats ordinaires		243	223	20
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	34	-22'399	-20'160	-2'239
Autres charges d'exploitation	35	-16'175	-15'344	-831
- dont rémunération de la garantie de l'Etat		-1'486	-1'307	-179
Sous-total - Charges d'exploitation		-38'574	-35'504	-3'071
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		-2'834	-2'696	-139
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	36	90	93	-3
Résultat opérationnel		28'574	31'725	-3'151
Produits extraordinaires	36	428	0	428
Charges extraordinaires	36	0	-8	8
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	36	-11'500	-12'500	1'000
Impôts	39	-5'219	-5'735	516
Bénéfice (Résultat de la période)		12'283	13'481	-1'198

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan (en milliers de CHF)

	Année de référence
Bénéfice de l'exercice 2025	12'283
Bénéfice reporté	381
Bénéfice au bilan	12'664
Proposition de répartition du bénéfice au bilan	
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice	6'150
- distributions à partir du bénéfice au bilan	6'150
Report à nouveau	364

Tableau des flux de trésorerie (en milliers de CHF)

Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	Année de référence		Année précédente	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Résultat de la période	12'283		13'481	
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	11'500		12'500	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	2'834		2'696	
Provisions et autres corrections de valeur	349	941	843	182
Variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	9'847	7'200	9'830	6'594
Comptes de régularisation actifs	172		787	
Comptes de régularisation passifs		1'733		75
Autres positions		789		26'775
Dividende de l'exercice précédent		6'750		6'750
Solde	36'985	17'413	40'137	40'376
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Capital-actions / capital-participation / capital de dotation, etc.				
Ecritures par les réserves	28	-	22	-
Modification des propres titres de participation	96	121	71	89
Solde	124	121	93	89
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	0	-		0
Immeubles	263	-	848	1'275
Autres immobilisations corporelles	26	2'959		4'289
Solde	289	2'959	848	5'564
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)				
Engagements envers les banques		2'000	-	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		18'750		2'000
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur				
Obligations de caisse		1'975		4'764
Emprunts	160'000			-
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		117'000	13'000	
Autres engagements				
Créances sur les banques			-	
Créances sur la clientèle	23'838		42'454	
Créances hypothécaires		69'619		155'700
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur				
Immobilisations financières		13'609		18'652
Autres créances				
Opérations à court terme				
Engagements envers les banques	20'973			28'451
Engagements résultant d'opérations de financement de titres		40'000		70'000
Engagements résultant de dépôts de la clientèle	114'320		93'014	
Obligations de caisse		2'768	1'842	
Engagements résultant d'opérations de négoce				
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		2'913	6'275	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur				
Créances sur les banques		4'428	313	
Créances résultant d'opérations de financement de titres				
Créances sur la clientèle	2'795			27'038
Créances hypothécaires		94'919		5'899
Opérations de négoce		9		51
Emprunts		60'000	100'000	
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	75'000			11'000
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	1'758		13'174	
Autres instruments évalués à la juste valeur				
Immobilisations financières	6'016		7'409	
Liquidités				
Liquidités	6'385		51'024	
Solde	411'086	427'991	328'505	323'555
Total des sources de fonds	448'484		369'584	
Total des emplois de fonds		448'484		369'584

État des capitaux propres

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de l'exercice	42'000	39'858	86'342	142'200	150	-348	13'481	323'683
Répartition du bénéfice de l'exercice précédent selon décision de l'Assemblée générale du 29 avril 2025								
- dividende			15				-6'750	-6'735
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			6'500				-6'500	-
- report à nouveau					231		-231	-
Capitaux propres après répartition du bénéfice	42'000	39'858	92'857	142'200	381	-348	0	316'947
Acquisition de propres parts au capital						-107		-107
Aliénation de propres parts au capital						96		96
Bénéfice résultant d'aliénation de propres parts au capital			14			-14		-
Dotation sur bénéfice exercice en cours				11'500				11'500
Bénéfice de l'exercice							12'283	12'283
Capitaux propres à la fin de l'exercice	42'000	39'858	92'870	153'700	381	-373	12'283	340'719
Proposition de répartition du bénéfice de l'exercice en cours								
- dividende							-6'150	-6'150
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			6'150				-6'150	-
- report à nouveau					-17		17	-
Capitaux propres à la fin de l'exercice après répartition du bénéfice	42'000	39'858	99'020	153'700	364	-373	0	334'569

Réserve légale issue du capital

A la suite de la modification de l'article 5 de la Loi sur l'impôt anticipé, le Conseil d'administration a décidé de scinder la Réserve légale générale entre les apports de capital et les dotations effectuées sur les exercices annuels.

Par cette adaptation, le Conseil d'administration se réserve le droit de proposer à l'Assemblée générale, dans le futur, de rembourser tout ou partie de cette réserve sans que ces remboursements ne soient considérés comme revenus imposables pour les personnes physiques et ne soient soumis à l'impôt anticipé.

Réserve légale issue du bénéfice

Cette réserve enregistre les dotations décidées par l'Assemblée générale, ainsi que les bénéfices/pertes réalisés sur les opérations effectuées sur les propres titres de participation.





Annexe

Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Banque Cantonale du Jura (ci-après appelée: «la Banque») est une société anonyme au sens de la loi sur la Banque Cantonale du Jura du 26 octobre 1978.

La Banque a son siège et sa direction générale à Porrentruy. La Banque dispose de 5 points de vente dans les localités jurassiennes suivantes: Porrentruy, Boncourt, Delémont, Bassecourt et Saignelégier. La Banque possède également une succursale dans le Jura bernois à Moutier.

La Banque a pour but de contribuer au développement économique, social et durable du Canton en pourvoyant aux besoins d'argent et de crédits, ainsi qu'en offrant des dépôts d'épargne productifs d'intérêts. Dans le respect d'une saine gestion, la Banque offre les prestations usuelles d'une Banque universelle de proximité.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Principes généraux

Normes

La tenue de la comptabilité ainsi que les principes comptables et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA), à la Loi fédérale sur les Banques et à son ordonnance ainsi qu'aux directives de la FINMA régissant l'établissement des comptes. Ensemble, elles constituent les prescriptions comptables pour la Banque.

La Banque établit et publie un boucllement individuel statutaire conforme au principe de l'image fidèle.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants:

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie;
- Compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes.
- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes;
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat;
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

La compensation entre charges et produits est limitée aux cas suivants:

- Les corrections de valeur et pertes nouvellement constituées relatives aux risques de défaillance qui affectent les opérations d'intérêts selon la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts», avec les récupérations et les corrections de valeur libérées correspondantes;
- Les provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes selon la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes» avec les récupérations et les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes;
- Les gains de cours des opérations de négoce et des transactions évaluées en application de l'option de la juste valeur qui sont compensés avec les pertes de cours de ces opérations et transactions;
- Les adaptations de valeur positives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse qui sont compensées avec les adaptations de valeur négatives de ces immobilisations.
- Les charges d'immeubles qui sont compensées avec les produits d'immeubles dans la rubrique «Résultat des immeubles»;
- Les résultats des opérations de couverture qui sont compensés avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

Liquidités

Les montants sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Créances et engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Créances et engagements résultant d'opérations de financements de titres

Le montant des liquidités reçu ou donné en garantie des prêts et emprunts de titres est porté au bilan. Pour les opérations de mise et prise en pension, seuls les montants en argent qui sont échangés figurent au bilan à leur valeur nominale, si la partie cédante conserve économiquement son pouvoir de disposition. La couverture de la valeur de marché des titres reçus est contrôlée tous les jours. Le produit ou la charge d'intérêt est délimité sur la durée des transactions sous-jacentes.

Les ventes de titres assorties d'une obligation de rachat (Repurchase) et les acquisitions de titres assorties d'une obligation de revente (Reverse Repurchase) sont assimilées à des opérations de financement garanti.

Crédits et Prêts (créances sur la clientèle et créances hypothécaires)

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque répartit les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories.

Les crédits des catégories 10 et 11 sont compromis et font l'objet de corrections de valeurs individuelles.

Les créances appartenant aux catégories 1 à 9 sont considérées comme non compromises. Pour ces catégories, la Banque constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sur les créances non compromises.

Les positions qui présentent des intérêts échus depuis plus de 90 jours sont dites en souffrance, tandis qu'une créance est considérée comme compromise lorsque les indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant que la Banque peut escompter récupérer, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation des sûretés éventuelles. Les corrections de valeur sont calculées selon un schéma systématique et leurs modifications sont comptabilisées trimestriellement. Les opérations hors bilan telles qu'engagements fermes, garanties et instruments financiers dérivés sont également comprises dans cette évaluation.

La correction de valeur pour risques inhérents de défaillance de chaque créance non compromise est calculée sur la base de la probabilité de défaut historique propre à la classe de notation de la créance et du taux de perte correspondant au type de couverture fournis par RSN (Risk Solution Network AG).

Les créances en banque, les immobilisations financières et les participations ne génèrent actuellement aucune provision en raison des exigences de solvabilité élevées et du faible niveau des actifs. Les pertes effectives sur ces 10 dernières années pour ces types d'actifs sont égales à CHF 0.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable, elle est amortie par le débit de la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur les créances amorties sont portés en diminution du besoin de corrections de valeur de l'année en cours.

Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés, le service de la dette a repris normalement, et d'autres critères de solvabilité sont remplis.

Les constitutions et les dissolutions (économiquement plus nécessaires) des corrections de valeurs découlant des risques de défaillance (à titre individuel et forfaitaire), en lien avec les opérations d'intérêts, sont comptabilisées dans les « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts* ». Les produits des intérêts des positions compromises et en souffrance, ainsi que les montants récupérés

sur des créances amorties durant les exercices précédents sont portés en diminution des besoins annuels.

S'agissant des crédits pour lesquels elle a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la Banque utilise pour la comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires une méthode simplifiée. Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts* ». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Cet ajustement sans incidence sur le résultat est présenté dans la colonne « *Reclassification* » du tableau « *Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux* » de l'annexe.

Opérations de négoce, engagement résultant des opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Seuls des titres cotés sur des marchés officiels peuvent être acquis. Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et corrigées à la date du bilan selon les cours du marché. Les gains et pertes de cours sont comptabilisés dans le « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur* ». Les intérêts et dividendes sont comptabilisés dans le « *Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce* ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les valeurs de remplacement sont comptabilisées respectivement à l'actif du bilan sous « *Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés* » et au passif du bilan sous « *Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés* ». Les contrats ouverts, avec indication des montants des sous-jacents, sont présentés dans l'annexe.

Les instruments utilisés dans le cadre des opérations de négoce sont évalués à leur juste valeur. Celle-ci découle soit du prix résultant d'un marché efficient et liquide, soit du prix offert par les teneurs du marché. Les résultats réalisés et non réalisés sont portés au compte « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur* ».

Dans le cadre de la gestion structurelle de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que l'opération couverte. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous « *Autres actifs* » ou « *Autres passifs* ».

Lorsque des contrats sont liquidés avant l'échéance, les gains et pertes réalisés sont délimités sur la durée résiduelle, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance prévue à l'origine du contrat.

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques «*Autres charges ordinaires*» ou «*Autres produits ordinaires*».

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Les titres de créance figurant sous cette rubrique sont détenus à long terme, c'est-à-dire en principe jusqu'à l'échéance. Le montant porté au bilan correspond à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée d'échéance résiduelle («*accrual method*»). Les agios et disagios correspondants sont imputés au résultat des opérations d'intérêts. Les gains et pertes résultant des opérations d'intérêts aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue. Les dépréciations de valeur pour raison de solvabilité, de même que les reprises subséquentes, sont comptabilisées immédiatement dans les «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts*».

Titres de participation et immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit destinés à la revente

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur nécessaires sont enregistrées dans les «*Autres charges ordinaires*» ou les «*Autres produits ordinaires*». Un premier amortissement d'un immeuble au niveau de la valeur de marché effective, dans la mesure où cet immeuble a été repris lors d'une réalisation forcée sans participation de tiers, est enregistré dans la rubrique «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts*».

Participations

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. Les participations dont la valeur d'acquisition est inférieure ou égale à CHF 20'000.- sont amorties totalement l'année de leur acquisition, sauf s'il s'agit de titres cotés.

La Banque examine à la date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique «*Produits extraordinaires*», les pertes réalisées dans la rubrique «*Charges extraordinaires*».

Si la Banque peut exercer une influence importante (droit de vote égal ou supérieur à 20 %), l'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence («*equity method*») est publié dans le tableau 6 «*Présentation des participations*».

La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA n'est que partiellement libérée. L'engagement de libérer le montant restant est présenté hors bilan, sous la rubrique «*Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires*». Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une limite de crédit à hauteur de l'engagement de libérer le montant restant. Cette limite de crédit n'est pas présentée sous la rubrique «*Engagements irrévocables*» afin d'éviter une double comptabilisation.

Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation de CHF 2'000.-, sont activés. Pour les projets informatiques, la limite d'activation est de CHF 25'000.-.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée:

- Les machines, le matériel informatique (hardware), le mobilier, les installations, les travaux d'aménagement dans des immeubles et les logiciels acquis ou développés à l'interne sont amortis selon leur durée de vie économique;
- Les immeubles abritant totalement ou partiellement des locaux destinés à l'activité bancaire sont portés au bilan à leur coût d'acquisition diminué d'un amortissement en fonction du degré de vétusté.

A l'exception des immeubles de la Banque qui sont amortis de façon dégressive, les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*», en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. La durée d'utilisation économique estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit:

Immeubles à l'usage de la Banque et autres immeubles	max. 50 ans (3 % de la valeur résiduelle)
Aménagements	max. 20 ans
Matériel informatique, machines et installations	max. 5 ans
Mobilier	max. 8 ans
Logiciels acquis ou développés à l'interne	max. 3 ans

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable

de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « *Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles* ».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « *Produits extraordinaires* », les pertes réalisées dans la rubrique « *Charges extraordinaires* ».

Valeurs immatérielles

Le bilan de la Banque ne contient pas de valeurs immatérielles.

Engagements de prévoyance

Le personnel de la BCJ est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA.

La Banque assume les coûts de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et de leurs survivants conformément aux dispositions légales. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans l'institution de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels du Fonds de prévoyance, selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière.

Le Conseil d'administration considère que les éventuels excédents de couverture seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours ou pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

Impôts

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. Les impôts sur les transactions n'en font pas partie. La BCJ paie des impôts cantonaux, communaux, ecclésiastiques et l'impôt fédéral direct.

La Banque impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique « *Comptes de régularisation* », sous déduction des acomptes payés. Les impôts affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « *Impôts* » du compte de résultat.

Les dotations aux réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant de ces réserves fait partie du capital imposable.

Provisions

Les obligations, juridiques ou implicites, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions de provisions économiquement plus nécessaires, sont enregistrées dans le compte de résultat comme suit:

- les provisions pour impôts par la rubrique « *Impôts* »;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « *Charges de personnel* »;
- les autres provisions par la rubrique « *Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes* », à l'exception des provisions de restructuration.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité bancaire. Elles sont considérées comme fonds propres au sens de l'Ordonnance y relative.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « *Variations des réserves pour risques bancaires généraux* ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées. Conformément à l'OFR, elles sont considérées comme des fonds propres de base durs (CET1).

Propres titres de créances et de participation

Les propres titres de créances, obligations de caisse et titres du marché monétaire sont compensés avec les positions du passif correspondantes, à l'exception des positions détenues dans le portefeuille de négoce.

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique « *Propres parts du capital* » déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente.

Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique « *Réserve légale issue du bénéfice* » et la Banque réduit la position « *Propres parts du capital* » de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la « *Réserve légale issue du bénéfice* ».

Plan de participation

La Banque n'a pas de plan de participation en faveur des organes ou en faveur de son personnel.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation de ces éléments dans les opérations hors bilan se fait à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, la Banque constitue des provisions au passif du bilan.

Modification des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

Saisie des opérations et inscription au bilan

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont prises en compte quotidiennement (principe de la date de conclusion) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessous. Le résultat de toutes les opérations conclues est intégré dans le compte de résultat.

Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement.

Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts, mais directement comptabilisés à la rubrique « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts* ». Sont considérés comme tels, les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés. Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « *Produit des intérêts et des escomptes* ».

Conversion des monnaies étrangères

Le bilan est valorisé au cours du jour de clôture. Le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans le compte « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur* ».

Principaux cours de conversion des devises utilisés lors du boucllement :

Monnaie	31.12.2025	31.12.2024
EURO	0.9309	0.9420
Dollars US	0.7933	0.9042
Livres sterling	1.066	1.1341

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur.

Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

La Banque ne calcule pas les frais de refinancement du portefeuille de négoce. Ils ne sont donc pas portés au débit du résultat des opérations de négoce.

Gestion des risques

La gestion des risques est basée sur la politique en matière de risques, approuvée par le Conseil d'administration.

Tout en jouant pleinement son rôle de soutien à l'économie cantonale, la Banque est particulièrement soucieuse de maîtriser les risques qu'elle prend dans le cadre de ses activités.

Les risques susceptibles d'affecter le fonctionnement efficace et les résultats d'un établissement bancaire ne se limitent évidemment pas aux seuls risques de défaillance des débiteurs. Les risques liés à l'évolution future des taux d'intérêts sont également importants, tout comme les autres risques de marchés et les risques opérationnels.

Le processus de gestion des risques s'étend de la politique de risque à la gestion au sens étroit (reconnaissance, évaluation et gestion de tous les risques), y compris la surveillance et le contrôle. On peut représenter ce processus et les principaux responsables comme suit :

Responsabilité principale

Politique	Conseil d'administration
Identification, évaluation et gestion	Direction
Surveillance	Conseil d'administration et Direction
Contrôle	Conseil d'administration et révision interne

Les différents risques font l'objet de limites précises, dont le respect est surveillé en permanence. La gestion des risques est définie à travers les règlements et les circulaires idoines de la Banque. Elle porte sur les risques suivants :

- Risques de crédit ; (clients, contreparties bancaires, gros risques, risques pays, concentration de risques, genre de couverture) ;
- Risques de marché ; (changement de taux d'intérêt, devises, cours de titres, refinancement, liquidité, autres risques de marché) ;
- Risques opérationnels ; (exécution de transactions, vérifications de concordance, personnel, relève, pannes de système, juridiques, réputation, contamination, compliance, fiscaux, fraudes internes et externes, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, dommages aux biens physiques).

La Banque a intégré dans son organisation globale la gestion des risques et le contrôle interne. Elle bénéficie ainsi d'une consolidation de tous les risques encourus. Les contrôles mis en place dans les processus de travail, complétés par les rapports établis par la révision interne et l'analyse par la révision externe, constituent un élément clé pour une gestion efficace des risques et du contrôle interne. Ils ont donc un effet positif sur les processus internes. Ces contrôles garantissent par exemple que les éventuelles erreurs au niveau des transactions soient détectées et corrigées à temps. Un rapport semestriel est présenté à la Direction, alors que le Conseil d'administration en prend connaissance une fois par année. La présentation au Conseil d'administration repose sur les nouveaux risques décelés durant l'année sous revue, ceux qui se sont avérés, et les menaces qui pourraient se traduire par de nouveaux risques dans un horizon temps défini. Les risques majeurs sont répertoriés avec probabilité de survenance et impact financier. Le Conseil d'administration fixe également la tolérance aux risques de la banque.

Risques de crédit

Prêts à la clientèle

L'endettement est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette ainsi que de la valeur de nantissement des gages retenue par la Banque. Les hypothèques en deuxième rang doivent être amorties.

La politique de crédit englobe la totalité des engagements. Ceux-ci pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en pratiquant une politique de diversification, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs, et en se couvrant par le biais de normes d'avances adéquates. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques et se caractérise par des filières de décisions courtes. Il s'agit d'être extrêmement attentif dans le cadre du contrôle des avances accordées aux entités présentant un risque de défaillance accru. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

Le système de rating donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation permanente des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe. La gestion centralisée des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyses des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les correctifs de valeur et les provisions sont réexaminés et réajustés trimestriellement.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque utilise pour la gestion des risques de contrepartie un système de limites, dont la compétence est attribuée au Conseil d'administration. Elle ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie.

Le réexamen de la notation de la contrepartie et, partant de la hauteur de la limite, est annuel. Le contrôle du respect de la limite est permanent. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément.

Risques de marché

Risque de taux

La Banque accorde une attention particulière au risque de taux afin de gérer au mieux le refinancement temporel de ses opérations actives et plus particulièrement la part des prêts à taux fixes qui représente plus de 86 % du total du portefeuille hypothécaire de l'établissement. Pour suivre et gérer sa structure du bilan, la Banque utilise des outils informatiques performants, d'une part, et d'autre part, elle s'est fixée des limites en

termes de niveau de fonds propres, de capacité de risques, de rendement prévisionnel et de gaps sur les durées résiduelles. De plus, elle collabore avec un institut spécialisé, FIS, société qui intervient en qualité de consultant technique dans le domaine de l'ALM (Asset & Liability Management).

Les opérations de bilan sont pilotées et surveillées par le comité ALM, dans le cadre de limites fixées annuellement par le Conseil d'administration. Les risques sont notamment couverts par des instruments dérivés dont les contreparties sont de première qualité.

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre les volumes et les échéances des positions figurant au bilan. Pour les positions à taux variable (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle), des modèles de portefeuilles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications de la structure des prêts et de l'épargne en fonction de l'évolution des taux du marché. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements de comportement de la clientèle sont à l'origine du risque de taux des positions actives et passives. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts ou la valeur des fonds propres de la Banque. La Banque surveille deux mesures par rapport au risque de taux au bilan, l'évolution de la marge d'intérêt et l'évolution de la valeur des fonds propres. Pour ce faire, elle évalue les variations de la marge par le biais d'analyses dynamiques et le potentiel de pertes entre un scénario probable et des scénarii de stress. Quant à la mesure de la valeur des fonds propres, elle est évaluée par la duration des affaires actives et passives.

Risques de liquidités et de refinancement

Le risque de liquidité résulte de l'obligation de disposer des moyens de pouvoir faire face chaque jour à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif. La Banque mesure le risque de liquidité sur la base du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio), indicateur axé sur les flux de trésorerie entre les encours d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) et le total des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours.

En complément au ratio LCR, la Banque calcule également le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR). Ce ratio, qui correspond au montant de financement stable disponible (passif) rapporté au montant de financement stable exigé (actif), permet à la Banque de s'assurer d'un financement stable afin de poursuivre sagement ses activités.

Pour limiter le risque de ne pas respecter les exigences réglementaires en matière de ratios LCR et NSFR, la Banque a introduit des limites internes plus strictes que les ratios exigés par le législateur. De plus, la Banque effectue plusieurs fois par mois des simulations de l'évolution du ratio LCR afin de s'assurer du respect permanent des limites fixées.

Le risque de refinancement est piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de crise. Il est défini et justifié par le Comité ALM. Ce plan comprend les processus d'établissement, d'approbation, d'application et de surveillance des scénarii de crise. Après analyse des résultats, le Comité ALM propose au Conseil d'administration des objectifs de profil d'échéances des actifs et des passifs afin de se prémunir contre une crise majeure. Ce plan est revu annuellement par le Comité ALM.

Autres risques de marché

Pour limiter les autres risques de marché, qui sont essentiellement des risques de position sur titres de participation et de devises, la Banque a institué un système de limites. Les positions de négoce font l'objet de contrôles périodiques.

Risques opérationnels

Risques opérationnels

La Banque a défini une approche globale pour la gestion des risques opérationnels et des approches de contrôle dédiées pour certaines déclinaisons spécifiques, notamment les risques clés.

Stratégie et procédures

Le concept global de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les bonnes pratiques édictées par le Comité de Bâle et s'inscrit dans le cadre de la circulaire FINMA 2023/1 «*Risques et résilience opérationnels – banques*».

La gestion des risques opérationnels a pour objectif de maîtriser les facteurs de risque opérationnel en identifiant les points à améliorer et en renforçant les dispositifs de contrôles. En particulier, la Banque vise à diminuer son exposition :

- A un manquement aux prescriptions légales, réglementaires, normes ou règles de la Banque, qui inclut la possibilité de la réalisation d'un événement de risque de contrôle (design inadéquat du dispositif de contrôle, mise en œuvre du dispositif de contrôle non conforme ou manque de rigueur dans l'application du dispositif de contrôle);
- A des comportements inappropriés ou malveillants des acteurs, c'est-à-dire, des collaborateurs et collaboratrices, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients de la clientèle ou d'autres acteurs externes;
- A des caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax, mails et réseaux sociaux);
- A une infrastructure inappropriée;
- A une organisation - regroupant le concept (méthode, processus, organigramme) et le cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels) - inadéquate par rapport aux activités de la Banque;
- A des dangers naturels.

Certains facteurs de risque opérationnel peuvent se matérialiser sous forme d'événements de risque. La Banque distingue les catégories d'événements de risque suivantes :

- Le risque transactionnel;
- Le risque de fraude interne;
- Le risque de fraude externe;
- Le risque lié aux ressources critiques;
- Les cyberrisques – risques liés à la gestion des TIC;
- Le risque juridique et fiscal;
- Le risque de dommage aux actifs corporels;
- Le risque en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail;
- Le risque de réputation.

Structure et organisation

Un groupe pluridisciplinaire «*Risques*» est responsable d'effectuer les analyses visant à suivre le profil de risques opérationnels de la Banque. Ses analyses font partie intégrante du rapport des risques, lequel est soumis à validation du Conseil d'administration au minimum une fois par année. A ce titre, les indicateurs de risques opérationnels pour lesquels une limite de tolérance a été

fixée par l'organe chargé de la haute direction, de la surveillance et du contrôle sont périodiquement rapportés à la Direction et au Conseil d'administration. Le secteur Finances & Risques contribue en outre au déploiement des méthodes d'évaluation du système de contrôle interne (SCI) de la Banque. Il en rapporte les résultats à intervalles réguliers à la Direction et au Conseil d'administration.

Gestion et évaluation du risque

Afin d'évaluer la maîtrise des risques opérationnels principaux, des revues sont menées périodiquement par le groupe «*Risques*». Ces revues cherchent à mettre en évidence les améliorations possibles du dispositif de gestion des risques.

L'atténuation des risques est formalisée au travers de règlements et politiques internes, lesquels sont complétés par des directives internes. L'informatique constituant un secteur d'activité à risque élevé, les risques inhérents y relatifs font l'objet d'un suivi particulier. Au cours des cinq derniers exercices, aucune perte opérationnelle significative n'a été recensée. A des fins de mitigation du risque, l'établissement s'appuie notamment sur son appartenance à la communauté des utilisateurs de la plateforme bancaire Finnova et externalise les activités liées à l'information auprès de la société Swisscom IT Services AG.

En cas d'occurrence d'un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l'incident sur l'application de mesures clairement définies, telles que celles retenues dans les plans de continuité des activités (BCP) du Business Continuity Management.

La Banque détermine ses exigences de fonds propres pour risques opérationnels selon l'approche standard de Bâle III – Final depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 (OFR, art. 90).

Compliance et risques juridiques

Le service juridique contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que des devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours relatifs aux activités bancaires. Le service juridique veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Externalisation d'activité (outsourcing)

Depuis 2015, la BCJ utilise le logiciel Finnova et externalise les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom (Suisse), Berne. Les activités de numérisation des documents ainsi que le traitement du trafic des paiements sont effectués par SPS Switzerland AG, Zürich.

Pour la messagerie interbancaire, la Banque utilise les services de Bottomline Technologies SA, Genève.

Ces externalisations font l'objet de contrats de service détaillés, conformément aux directives de la FINMA. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs du prestataire de service sont tous soumis au secret bancaire.

Compte tenu de l'évolution toujours plus complexe des opérations boursières et de ses dérivés, la Banque a confié l'administration du service des titres à la Banque Cantonale de Fribourg. Par cette externalisation, la Banque veut maintenir une activité dans ce domaine en s'appuyant sur de hautes compétences reconnues.

Système d'information

Les organes supérieurs sont informés régulièrement sur le bilan, la situation

de rentabilité, comprenant également les risques, et sur tout autre événement pouvant influencer la marche des affaires.

Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits, en se basant sur l'évolution d'indices immobiliers régionaux établis par des prestataires externes. Après validation des nouvelles évaluations, le taux d'avance sur gage est mis à jour. Elle analyse également les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, effectué par des spécialistes, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûreté supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables estimés. Ce modèle tient compte des données de marché et des taux de vacance. L'état locatif des immeubles de rapport est vérifié régulièrement en fonction de l'importance du crédit et/ou de la valeur d'avance. S'il y a des indices de changements de l'état locatif ou du taux de vacance, la Banque procède à une réévaluation sans attendre l'échéance de la période de réexamen.

Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés périodiquement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels audités ainsi que, le cas échéant, des boucllements intermédiaires. Ces informations sont examinées par le département «Analyse des crédits», qui identifiera éventuellement une augmentation des risques. Si tel est le cas, ce département transmettra le dossier au Service des financements spéciaux, qui procédera à une évaluation détaillée et définira avec le conseiller à la clientèle les mesures qui s'imposent. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises. Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont identifiés selon la procédure décrite ci-dessous. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire. Les corrections de valeur sur les positions à risque sont examinées et déterminées par le Service des financements spéciaux, lequel établit un rapport semestriel à l'attention du Comité des crédits et de la Commission des crédits.

Créances compromises

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. Dans ces cas, la Banque examine la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter. Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les créances compromises sont comptabilisées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Créances non compromises

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

La Banque dispose depuis le 31 décembre 2021 de corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises en vertu des art. 25 al.1 let.b et art. 28 al. 6 OEPC-FINMA.

Les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont déterminées sur les créances sur la clientèle, les créances hypothécaires et les engagements conditionnels.

Elles sont calculées sur la base d'un modèle interne de la Banque à partir des éléments suivants :

- La probabilité de défaut historique par classe de notation ;
- Le taux de perte en cas de défaut selon le type de garantie ;
- L'engagement actuel (y compris la partie non utilisée des financements).

Les données de probabilité de défaut et les taux de pertes sont fournis par la société RSN (Risk Solution Network AG).

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont portées en déduction des rubriques «Créances sur la clientèle» et «Créances hypothécaires». La part attribuable aux positions hors bilan apparaît dans la rubrique «Provisions».

Constitutions ou libérations

Les constitutions ou libérations sont comptabilisées par la rubrique du compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts», ou «Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes» pour la part attribuable aux opérations hors bilan, en fonction du montant déterminé. Ce montant est réévalué lors du boucllement intermédiaire et du boucllement annuel au moyen du modèle interne décrit ci-dessus. Les corrections de valeur et provisions pour créances non compromises au 31 décembre 2025 sont présentées à l'annexe 16 «Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux».

Utilisation

En cas de besoin de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance des créances compromises, la Banque peut utiliser les corrections de valeur et les provisions pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises et documente leur utilisation, sans que les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance soient reconstituées. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises peuvent être utilisées dans la mesure où la charge au compte de résultat des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts dépasse 10 % du résultat brut des opérations d'intérêts.

Reconstitution

Si les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir des corrections de valeurs pour risques de défaillance des créances compromises (art. 24 al. 1 OEPC-FINMA) et des provisions (art. 28 al. 1 OEPC-FINMA), la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans les 5 ans.

Découvert

Au 31 décembre 2025, le besoin de corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est entièrement couvert.

Evaluation des sûretés de crédit

Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axées sur l'utilisation du gage. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. Pour l'évaluation des biens immobiliers, la Banque a édicté des procédures. Les immeubles de types artisanal, industriel ou les objets particuliers peuvent faire l'objet d'une expertise externe.

La «*valeur vénale*», sur laquelle est basée le montant de l'avance, est déterminée de la façon suivante:

- Maison individuelle, appartement en PPE: valeur hédoniste, valeur intrinsèque ou valeur de rendement;
- Terrain à bâtir: valeur résiduelle;
- Immeuble résidentiel locatif: valeur de rendement ou valeur intrinsèque.
- Immeuble commercial: valeur de rendement;
- Immeuble agricole: limite de charge maximale selon la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR).

La Banque prend comme base de l'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton du Jura et dans l'arrondissement administratif du Jura bernois, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (titres) facilement négociables sont acceptées. La Banque accepte les produits structurés si les investissements font l'objet d'une cotation régulière.

Pour couvrir le risque de marché la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture («Hedge accounting»)

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers à des fins de couverture d'opérations actives et passives, principalement pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce (pour le compte de clients) et de couverture.

Les contrats à terme sur devises et métaux précieux, effectués pour la clientèle et conclus avec la clientèle, sont immédiatement retournés sur le marché. Ces opérations sont reflétées au compte de résultat selon le principe de réalisation. Les contrats à terme sur devises et métaux précieux sont évalués au cours du jour.

Utilisation de la comptabilité de couverture «hedge accounting»

Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est utilisée en rapport avec les types suivants d'opérations:

Opération de base	Couverture par
– Créances et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt	– Swaps de taux d'intérêt – Caps de taux d'intérêt

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro hedge.

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base. Elle documente, à la conclusion du contrat, l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace quand les critères suivants sont remplis:

- La couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée;
- Il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture;
- Les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert;
- Le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture est compris dans une fourchette allant de 80 à 100 %.

Ineffectivité

Une opération de couverture jugée ineffective est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction ineffective comptabilisé dans la rubrique « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur* ».

Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2025, date du bilan de la Banque.

Démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat

L'Assemblée générale a désigné KPMG SA, Genève, comme organe de révision de la Banque. Le premier mandat de révision date de 2023. L'organe de révision ne s'est pas démis de son mandat avant terme. M. Olivier Gauderon est réviseur responsable depuis 2023.



Soutenir

*Avancer se fait rarement seul.
Autour, des présences.*

*Un regard qui éclaire.
Une main qui relève.
Une parole juste.*

*Pas pour porter le rêve à sa place,
mais pour lui laisser l'espace d'exister.*

Informations relatives au bilan

1. Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Valeur comptable des créances (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt de titres et de prise en pension		
Valeur comptable des engagements (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension	70'000	110'000
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte qui ont été prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	69'333	109'390
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	69'333	109'390
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
- dont titres remis à un tiers en garantie	-	-
- dont titres aliénés	-	-

2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en milliers de CHF)	NATURE DES COUVERTURES			
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	74'299	33'863	201'329	309'492
- dont envers des Collectivités de droit public	2'902	-	108'097	110'999
Créances hypothécaires	3'318'633	-	2'158	3'320'761
- dont immeubles d'habitations	2'751'725	-		2'751'725
- dont immeubles commerciaux	22'377	-	-	22'377
- dont artisanat et industrie	386'967	-	-	386'967
- autres	157'563	-	2'128	159'691
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence	3'392'933	33'863	203'457	3'630'253
Année précédente	3'223'642	55'541	213'165	3'492'348
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence	3'375'221	33'354	183'093	3'591'669
Année précédente	3'206'060	55'139	195'211	3'456'410
Hors bilan				
Engagements conditionnels	377	3'721	17'801	21'899
Engagements irrévocables			47'165	47'165
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			8'096	8'096
Crédits par engagements				-
Total du hors bilan				
Année de référence	377	3'721	73'062	77'160
Année précédente	391	3'064	90'402	93'857
Créances compromises	Montant brut	Valeur estimée des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Année de référence	94'967	68'122	26'845	26'845
Année précédente	91'735	66'515	25'220	25'220

3. Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)

Actifs	Année de référence	Année précédente
Opérations de négoce		
Titres de créance, papiers/opérations du marché monétaire	-	-
- dont cotés	-	-
Titres de participation	0	0
Métaux précieux et matières premières	-	-
Autres actifs de négoce	98	89
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créance	-	-
Produits structurés	-	-
Autres	-	-
Total des actifs	99	89
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-

Engagements

La Banque n'a pas d'opération en cours.

4. Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
(en milliers de CHF)						
Instruments de taux						
Swaps	0	0	0	3'985	9'195	400'000
Options (OTC)	0	0	0	417	0	30'000
Devises / métaux précieux						
Contrats à terme	279	103	116'731	0	0	0
Options (OTC)	0	0	0	0	0	0
Total avant prise en compte des contrats de netting						
Année de référence	279	103	116'731	4'402	9'195	430'000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	279	103	116'731	4'402	9'195	430'000
Année précédente	848	104	105'592	5'592	12'107	420'000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	848	104	105'592	5'592	12'107	420'000
	Valeurs de remplacement positives (cumulées)			Valeurs de remplacement négatives (cumulées)		
Total après prise en compte des contrats de netting						
Année de référence			4'681			9'298
Année précédente			6'440			12'211
	Instances centrales de clearing		Banques et négociants en valeurs mobilières		Autres clients	
Répartition selon les contreparties (après prise en compte des contrats de netting)						
Valeurs de remplacement positives		-		4'605		76

5. Répartition des immobilisations financières

(en milliers de CHF)	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créance	228'556	220'963	230'573	222'829
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	228'556	220'963	230'573	222'829
Titres de participation	1'399	1'399	2'968	2'729
- dont participations qualifiées (plus de 10% du capital ou des voix)				
Métaux précieux	-	-	-	-
Immeubles et marchandises repris lors des opérations de crédit et destinés à la vente	-	-	-	-
Cryptomonnaies	-	-	-	-
Total	229'955	222'362	233'541	225'558
- dont titres admis en pension selon les dispositions sur les liquidités	228'556	220'963	230'573	222'829

Répartition des contreparties selon la notation

(en milliers de CHF)	De AAA à AA-	De A+ à A-	Inférieur à A-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créances	218'378	10'178	-	-

Les classes de notation d'agences de notation reconnues par la FINMA ont été utilisées.

6. Présentation des participations

b. Présentation des participations

	Année de référence								
	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur / Reprise d'amortissement	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
(en milliers de CHF)									
Autres participations									
avec valeur boursière	44	-	44					44	406
sans valeur boursière	4'761	-1'538	3'223			0	0	3'223	
Total des participations	4'806	-1'538	3'267	-	-	0	0	3'267	406

* La valeur théorique des participations, en évaluant selon le principe de la mise en équivalence les sociétés dans lesquelles la Banque peut exercer une influence importante s'élève à 4.561 millions de francs (4.531 millions de francs en 2024).

7. Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations significatives

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en milliers de CHF)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Immobestate Investment SA , Fribourg*	Société immobilière	50	100 %	100 %	100 %	-
Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne , Delémont*	Développement de l'économie jurassienne	2'200	50 %	50 %	50 %	-
Clinique Le Noirmont société coopérative , Le Noirmont	Centre de réadaptation cardio-vasculaire	3'879	12 %	2 %	12 %	-
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA , Zurich	Société financière	2'225'000	0 %	0 %	0 %	-

*Le total des actifs des sociétés dominées est inférieur à CHF 4'000'000, et est donc insignifiant dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

La Banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières.

8. Présentation des immobilisations corporelles

(en milliers de CHF)	Valeurs d'acquisition cumulées	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence				
				Reclassifica- tions	Investisse- ments	Désinvestis- sements	Amortisse- ments	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeubles à l'usage de la banque	13'517	-7'811	5'706	-	-	-	-173	5'533
Autres Immeubles	4'031	-2'661	1'370	-	-	-263	-40	1'067
Logiciels acquis séparément ou développés à l'interne	4'228	-1'713	2'515	-26	1'036	-	-1'625	1'900
Autres immobilisations corporelles	9'195	-1'958	7'237	-	1'922	-	-996	8'163
Total des immobilisations corporelles	30'971	-14'143	16'828	-26	2'959	-263	-2'834	16'663

Contrat de leasing

La Banque n'a pas conclu de contrat significatif de leasing opérationnel ou financier.

9. Présentation des valeurs immatérielles

La Banque n'a inscrit aucune valeur immatérielle à l'actif de son bilan.

10. Répartition des autres actifs et autres passifs

(en milliers de CHF)	AUTRES ACTIFS		AUTRES PASSIFS	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Compte de compensation	3'917	8'642	14'544	18'738
Impôts indirects	1'562	1'230	596	2'010
Comptes d'ordre	48	64	1'317	914
Autres	92	99	77	76
Total	5'619	10'035	16'534	21'739

11. Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en milliers de CHF)	Année de référence		Année précédente	
	Valeur comptable	Engagements	Valeur comptable	Engagements
Actifs nantis / cédés				
Créances sur les banques	3'790	3'266	3'640	3'863
Créances sur la clientèle (Prêts COVID)	4'071	4'874	7'543	8'310
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	1'264'923	928'000	1'206'957	870'000
Immobilisations financières	10'417	-	10'401	-

La Banque n'a pas d'actifs sous réserve de propriété.

Les actifs mis en gage des rubriques «Créances sur les banques» et des «Immobilisations financières» représentent des dépôts de marge auprès des contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en gage auprès de dépositaires centraux (SIX). Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés dans le tableau 1.

12. Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la Banque détenus par ces institutions

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Engagements résultant des dépôts de la clientèle, bons de caisse et emprunts obligataires	1'947	2'656
Nombre d'actions BCJ détenues de valeur nominale de CHF 14.-	4'500 actions (0.15 %)	4'500 actions (0.15 %)

13. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La Banque n'a pas de réserve de cotisations auprès du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCJ.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

(en milliers de CHF)	Excédent / insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque*		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		Année de référence	Année précédente			Année de référence	Année précédente
Plan de prévoyance avec excédent	1'198**	-	-	-	2'406	2'869	2'461

* Le Conseil d'administration de la BCJ considère que les éventuels excédents de couverture des prochaines années au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours à l'objectif défini par le Conseil de fondation d'une part et d'autre part pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

** Sur la base des comptes non audités du Fonds de prévoyance (derniers comptes audités: 31.12.2024: excédent de couverture: 13). Le degré de couverture de l'institution de prévoyance s'élève au 31 décembre 2025 à 124.2% (comptes non audités) et au 31 décembre 2024 à 121.9% (comptes audités). Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable Swiss GAAP RPC 26.

Données générales du plan de prévoyance

Le personnel de la Banque Cantonale du Jura est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura. L'organisation, la gestion et le financement de cette Caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Il s'agit d'une caisse en primauté des cotisations.

L'affiliation à la Caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins 3 fois le montant minimum LPP.

Tous les assurés ont droit aux prestations de retraite dès leur 62^{ème} anniversaire. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. Le Fonds de prévoyance assure un pont AVS entre l'âge de la retraite et l'âge AVS. L'employeur verse une cotisation extraordinaire unique au moment de l'ouverture du droit à la rente Pont AVS pour le financement qu'elle prélève dans une provision spécifique, constituée pour chaque employé(e).

14. Présentation des produits structurés émis

La Banque n'émet pas de produits structurés.

15. Présentation des emprunts obligataires et des emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage

(en milliers de CHF)

	Année de référence	Année précédente
Emprunts privés		
Emission 2017; 0,50 %, 2017-2027 (non dénonçable par anticipation)	10'000	10'000
Emission 2016; 0,27 %, 2016-2026 (non dénonçable par anticipation)	20'000	20'000
Emission 2016; 0,30 %, 2016-2026 (non dénonçable par anticipation)	20'000	20'000
Emprunts obligataires		
Emission 2015; 0,625 %, 2015-2025 (non dénonçable par anticipation)		100'000
Emission 2020; 0,10 %, 2020-2031 (non dénonçable par anticipation)	100'000	100'000
Emission 2024; 1,325 %, 2024-2029 (non dénonçable par anticipation)	100'000	100'000
Emission 2025; 0,45 %, 2025-2028 (non dénonçable par anticipation)	100'000	
Emprunts et prêts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	928'000	870'000
Taux moyen	0.62 %	0.59 %
Aperçu des échéances		
<= 1 an	131'000	116'000
> 1 an - <= 2 ans	94'000	131'000
> 2 ans - <= 3 ans	285'000	94'000
> 3 ans - <= 4 ans	221'000	175'000
> 4 ans - <= 5 ans	78'000	221'000
5 ans et +	469'000	483'000
Total	1'278'000	1'220'000

La Banque n'a émis aucun emprunt subordonné.

16. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en milliers de CHF)	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclas-sifications	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour engagements de prévoyance	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour risques de défaillance	3'054	-	-707	-	-114	-	2'232
- Provisions pour risques de défaillance pour engagements probables (selon art. 28 al. 1 OEPC-FINMA)	2'625	-	-794	-	-100	-	1'731
- Provisions pour risques inhérents de défaillance	428	-	87	-	-14	-	501
Provisions pour autres risques d'exploitation	400	-	-	-	-	-	400
Autres provisions*	3'874	-234	-	-	463	-	4'103
Total des provisions	7'327	-234	-707	-	349	-	6'735
Réserves pour risques bancaires généraux	142'200				11'500		153'700
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	35'938	-287	707	158	8'981	-6'913	38'584
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	25'220	-287	794	158	7'872	-6'913	26'845
- dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises	10'718	-	-87	-	1'108	-	11'740

* Provision spécifique à la rente Pont AVS

Les dotations aux Réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant total de ces réserves fait partie du capital imposable.

17. Présentation du capital social

(en milliers de CHF)

	Année de référence			Année précédente		
	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)
Capital social						
Capital-actions entièrement libéré	42'000	3'000'000	42'000	42'000	3'000'000	42'000

L'action est cotée à la SIX sous le No ISIN CH0350665672.
Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales.

Capital autorisé ou conditionnel

Selon l'art. 6 des statuts, la Banque peut procéder à des augmentations de capital autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations.
Cette possibilité n'est pas utilisée.

Garantie de l'Etat

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas (art. 6 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura).

Rémunération de la garantie de l'Etat

La Banque rémunère la garantie en versant annuellement à l'Etat un montant compris entre 0,6 % et 1 % de ses fonds propres exigibles. Ceux-ci sont déterminés d'après la législation fédérale sur les banques et sur la base des comptes de l'année précédente. Après consultation du Conseil d'administration, le Gouvernement fixe chaque année le montant de la rémunération, par voie d'arrêté, en tenant compte de la situation financière de la Banque, notamment de son taux de couverture des fonds propres exigibles, et de la conjoncture.

Taux appliqué: 2024: 0.93 %; 2025: 1.00 %.

18. Nombre et valeurs des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs.

La Banque n'a pas instauré de plan d'intéressement.

19. Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en milliers de CHF)	C R É A N C E S		E N G A G E M E N T S	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Participants qualifiés	-	-	47'691	3'441
Sociétés du groupe	29	28	2'157	2'062
Sociétés liées*	27'548	27'088	49'069	35'160
Affaires d'organes	14'066	11'613	4'133	3'904

* Établissements de droit public du canton et entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Il n'existe pas d'opérations hors bilan au 31.12.25. Sont considérées comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes. Les prestations fournies (taux d'intérêt, opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits, rémunération de dépôts) sont facturées aux mêmes tarifs que s'il s'agissait de parties tierces, excepté pour la Direction (voir tableau 22).

20. Indication des participants significatifs

(en milliers de CHF)

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote

	Année de référence		Année précédente	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Avec droit de vote				
- Participation légale de la République et Canton du Jura	21'420	51.00%	21'420	51.00%
- Participation de la République et Canton du Jura	1'958	4.66%	1'958	4.66%
- Participation de la Banque Cantonale Neuchâteloise	3'312	7.89%	3'312	7.89%
- Participation de la Banque Cantonale de Zurich	3'199	7.62%	3'199	7.62%
- Participation du groupe Mertenat/Guenat/Mille*	2'556	6.09%	2'556	6.09%
- Participation de la Banque Cantonale Vaudoise	2'032	4.84%	2'032	4.84%
Sans droit de vote				
- Aucun				

* Participations d'un groupe d'actionnaires liés:

- détention directe: Mergue Holding SA, Gilos Holding SA, Turlen Holding SA, Guenat Holding SA, Emeco Financière SA, Nebula Management SA, Managestion SA, C.M. Conseils Fiscalité Management SA, CM Gestion SA, CM Finance SA, Cavinda Gestion SA, Cavan Holding SA, Leran Holding SA, Lodrino Holding SA, Infra Immobilier SA, Fondation Gilos, Fondation Upsilos, Colomo Holding SA, familles Mertenat et Guenat.

- détention indirecte: familles Mertenat, Guenat et Mille.

21. Indication relative aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Actions de valeur nominale CHF 14.-, nominative	Nombre de titres	Prix moyen de transaction (en CHF)
Stock au début de l'exercice	6'699	
- Achats	1'761	60.92
- Ventes	-1'558	61.65
Stock à la fin de l'année de référence	6'902	

Les propres parts du capital sont détenues dans le but d'assurer une certaine liquidité du marché.

Gain ou perte lors d'aliénation

Le gain résultant de l'aliénation des propres actions (CHF 13'653.90) a été porté au crédit de la réserve légale issue du bénéfice (cf tableau page 58)

Engagements conditionnels

La Banque n'a pas d'engagements conditionnels en relation avec des propres titres de participation.

Sociétés et fondations proches

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA détient 4500 actions BCJ.

Réservations pour plan d'intéressement des collaborateurs, emprunts convertibles ou à option

Néant.

Transactions avec des participants

Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été soldées avec d'autres transactions.

Réserves non distribuables

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves légales issues du bénéfice tant que cette réserve et la réserve légale issue du capital sont, à elles deux, supérieures à la moitié du capital-actions (CHF 21'000'000). La Banque maintient ces réserves à des fins de gestion des fonds propres réglementaires nécessaires.

22. Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations relatif aux institutions de droit public non soumises aux dispositions sur les sociétés anonymes et publie un rapport de rémunération selon les articles 734a à 734d du Code des obligations et selon les dispositions de la FINMA.

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction perçoivent des frais de représentation, en conformité avec le droit fiscal, qui ne sont pas inclus dans les informations présentées ci-dessous.

Organes de la Banque: crédits et prêts, rémunération et participations

N O M	F O N C T I O N	R É M U N É R A T I O N (2 0 2 5)		Charges sociales à charge de l'employeur (en CHF)	Nombre d'actions détenues au 31.12.2025	Prêts au 31.12.2025** (en milliers de CHF)
		Fixe (en CHF)	Variable* (en CHF)			
Conseil d'administration						
Mme Pamberg	Présidente	133'000		36'003	100	
Mme Thibaudeau	Vice-présidente	40'000		1'915	100	
Mme Aerni Roth	Membre	23'000		2'152	15	
M. Jaberg ¹⁾	Membre	27'836			³⁾	
M. Léchenne	Membre	28'000		2'619	100	432
M. Milliet	Membre	23'000		2'152	100	1'250
M. Welsch ¹⁾	Membre	27'566			²⁾	
Total		302'401	0	44'842	415	1'682
Direction						
M. Valley	Directeur général	266'250	150'000	110'156	250	548
M. Chapuis	Membre de Direction				200	
Mme Dabiqaj	Membre de Direction				200	
M. Froidevaux	Membre de Direction				200	
M. Michaud	Membre de Direction				200	
M. Ramseyer	Membre de Direction				200	919
Total		1'176'490	517'500	434'109	1'250	3'574

¹⁾ rémunération versée à leur employeur respectif

²⁾ représentant de la Banque Cantonale Vaudoise, actionnaire pour 145'110 actions

³⁾ représentant de la Banque Cantonale Neuchâteloise, actionnaire pour 236'600 actions

* A valoir sur l'exercice, mais versées en 2026

** Il s'agit de prêts garantis par des cédules hypothécaires

- Le Conseil d'administration, sur préavis de la Commission de politique RH et de rémunération, est compétent pour fixer annuellement les rétributions des membres du Conseil d'administration et de la Direction. Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, mais aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura, pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins le montant minimum fixé dans le Règlement. L'enveloppe des primes pour l'ensemble des collaborateurs est également fixée par le Conseil d'administration en fonction des résultats annuels, de manière discrétionnaire. Sur le montant décidé, il attribue la part revenant à chaque membre de la Direction, en fonction des objectifs réalisés.
- Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des conditions particulières. Les membres de la Direction ainsi que l'ensemble du personnel, y compris les retraités, bénéficient d'un taux de faveur de 0.7 % par rapport aux taux de base sur les avances à taux variables accordées par la Banque. Le taux appliqué est de 0,7 % inférieur au taux de la clientèle pour les prêts fermes et de 0.6 % pour les avances basées sur le taux SARON.
- La BCJ n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction.
- La BCJ compte des prêts consentis à d'anciens membres de la Direction pour un montant total de 2,527 millions de francs aux conditions fixées pour le personnel.

Egalité salariale

Depuis 2019, La Banque Cantonale du Jura effectue l'analyse de l'égalité salariale selon la loi sur l'égalité (LEg) en utilisant l'outil d'analyse standard Logib. L'évaluation de Logib a montré que la Banque respecte le seuil de tolérance en matière de discrimination salariale entre les sexes.

L'analyse de l'égalité salariale a été vérifiée par Comp-On SA, entreprise de révision agréée conformément à l'art. 13d LEg. Dans son dernier rapport daté du 3 octobre 2023, cette entreprise déclare qu'elle n'a pas constaté, dans sa vérification formelle de l'analyse d'égalité salariale, de fait permettant de conclure que l'analyse de l'égalité salariale ne respecte pas les exigences légales à tous égards.

Cette analyse a permis de conclure que l'écart de rémunération entre les sexes est inférieur au seuil de tolérance de 2.5 %. En 2025, lors de l'analyse de maintien de l'égalité salariale, les 187 employé-e-s de la Banque engagés à la date de référence, soit le 30 septembre, ont été pris en compte.

Les collaborateurs ont été informés des résultats de l'analyse de l'égalité salariale ainsi que l'obtention du label Advanced le 9 novembre 2023.

L'attestation de conformité est valable quatre ans, soit jusqu'au 27 octobre 2027, et est régulièrement soumise à analyse afin de garantir le respect continu de sa certification.

23. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

D U R É E D ' É C H É A N C E R É S I D U E L L E								
(en milliers de CHF)	A vue	Résiliable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	Total
Actifs / instruments financiers								
Liquidités	637'972							637'972
Créances sur les banques	28'026							28'026
Créances résultant d'opérations de financement de titres								-
Créances sur la clientèle	17'203	87'960	24'218	21'884	102'174	33'455		286'895
Créances hypothécaires	1'020	143'649	166'744	337'761	1'804'799	850'801		3'304'774
Opérations de négoce	99							99
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4'681							4'681
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Immobilisations financières	1'399	8'447	13'004	14'910	128'320	63'875		229'955
Année de référence	690'401	240'055	203'967	374'555	2'035'293	948'131	-	4'492'402
Année précédente	690'348	224'527	164'715	324'401	1'917'113	1'032'152	-	4'353'256

D U R É E D ' É C H É A N C E R É S I D U E L L E								
(en milliers de CHF)	A vue	Résiliable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	Total
Fonds étrangers / instruments financiers								
Engagements envers les banques	8'033	4'874	20'000	2'000	10'000	-		44'906
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			70'000					70'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1'521'696	900'986	164'723	55'212	78'750	15'000		2'736'367
Engagements résultant des opérations de négoce								-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	9'298							9'298
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Obligations de caisse			240	2'190	3'579	570		6'579
Emprunts et prêts des lettres de gage			22'000	109'000	678'000	469'000		1'278'000
Année de référence	1'539'027	905'860	276'963	168'402	770'329	484'570	-	4'145'150
Année précédente	1'183'153	1'037'418	515'423	49'645	706'509	528'115	-	4'020'263

24. Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger car moins de 5 % de ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

25. Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs par pays ou par groupes de pays car moins de 5 % de ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

26. Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs selon la solvabilité des groupes de pays car moins de 5 % de ses actifs sont domiciliés à l'étranger, selon le principe du domicile du risque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

27. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour l'établissement

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes car la position nette globale en monnaies étrangères n'excède pas 5 % des actifs de la Banque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

Informations relatives aux opérations hors bilan

28. Répartition des créances et engagements conditionnels

(en milliers de CHF)

	Année de référence	Année précédente
Engagements de couverture de crédit et similaires		
Garanties de prestation de garantie et similaires	21'899	28'194
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires		
Autres engagements conditionnels		
Total des engagements conditionnels	21'899	28'194
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
Total des créances éventuelles	-	-

29. Répartition des crédits par engagement

La Banque n'a pas de crédit par engagement à la date du bilan.

30. Répartition des opérations fiduciaires

La Banque n'a pas d'opération fiduciaire à la date du bilan.

31. Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

La Banque n'est pas soumise à la publication des informations relatives aux avoirs administrés, la somme du Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement et des Charges de commissions n'atteignant pas le tiers de la somme du Résultat brut des opérations d'intérêts, du Résultat des opérations de commissions et des prestations de service et du Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

Informations relatives au compte de résultat

32. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Résultat des opérations de négoce		
- Opérations de négoce	7'619	8'020
Total du résultat des opérations de négoce	7'619	8'020
Résultat de négoce selon les risques sous-jacents		
- Instruments de taux (y compris les fonds)	0	0
- Titres de participation (y compris les fonds)	9	1
- Devises	7'571	7'983
- Matières premières / métaux précieux	40	35
- Autres	0	0
Total du résultat des opérations de négoce	7'619	8'020

L'option de la juste valeur n'est pas appliquée.

33. Indications d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes», ainsi que des intérêts négatifs significatifs

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Intérêts négatifs sur les affaires actives (réduction des produits d'intérêts)	1	0
Intérêts négatifs sur les affaires passives (réduction des charges d'intérêts)	41	0

34. Répartition de la rubrique charges de personnel

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Appointements (Indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	17'000	15'451
- dont charges en lien avec les rémunérations fondées sur des actions et des formes alternatives de la rémunération variable	-	-
Prestations sociales	4'758	4'205
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant de l'institution de prévoyance	-	-
Autres charges de personnel	640	504
Total	22'399	20'160

35. Répartition de la rubrique autres charges d'exploitation

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Coût des locaux	1'188	1'440
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	7'192	6'698
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	25	35
Honoraires de la société d'audit	228	212
- dont honoraires d'audit	184	183
- dont honoraires pour autres prestations de service	44	29
Prestations de tiers	2'415	2'236
Marketing, Communication & Sponsoring	1'781	1'768
Autres charges d'exploitation	3'346	2'954
- dont Rémunération de la garantie de l'Etat	1'486	1'307
Total	16'175	15'344

36. Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

La Banque n'a pas d'éléments significatifs à commenter.

37. Indications et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition

La Banque n'a pas procédé à des réévaluations significatives de ses actifs.

38. Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

L'activité de la Banque est uniquement en Suisse.

39. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Charges relatives aux impôts courants	5'219	5'735
Charges relatives aux impôts latents	-	-
Total impôts	5'219	5'735
Taux d'imposition moyen pondéré sur le résultat opérationnel	18.3 %	18.1 %

La Banque ne constitue pas de provisions pour impôts différés car toutes ses réserves sont fiscalisées.

40. Indications sur le résultat par droit de participation coté

	Année de référence	Année précédente
Résultat de la période (en milliers de CHF)	12'283	13'481
Nombre moyen d'actions en circulation	2'993'321	2'993'521
Résultat dilué par action (en CHF)	4.10	4.50
Résultat non dilué par action en (CHF)	4.10	4.50

Le résultat non dilué par action s'obtient en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre d'actions en circulation.

La Banque n'a pas de capital conditionnel, de marge de fluctuation du capital ouverte ou de plan de participation des collaborateurs, il n'y a pas d'effet de dissolution.

Croire

*Quelque chose insiste.
Pas assez pour s'expliquer.
Assez pour ne pas disparaître.*

*Le résultat reste incertain.
L'issue aussi.*

*Mais cela ouvre l'espace d'un geste.
Il invite seulement à faire un pas de plus.*

*Et parfois,
cela suffit.*



Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cantonale du Jura SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, l'état des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 53 à 93) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et conglomérats financiers et sont conformes à la loi suisse et aux statuts

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit



IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES CORRECTIONS DE VALEUR LIÉES À DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET HYPOTHÉCAIRES COMPROMISES

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.



IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES CORRECTIONS DE VALEUR LIÉES À DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET HYPOTHÉCAIRES COMPROMISES

Élément clé de l'audit

La Banque Cantonale du Jura présente au 31 décembre 2025 des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, déduction faite des corrections de valeur pour risques de crédit, pour un montant de CHF 3.6 milliards, ce qui représente 79.4% du total des actifs. Les corrections de valeur pour risques de crédit sur les créances sur la clientèle et hypothécaires compromises s'élèvent à CHF 26.8 millions.

L'identification des risques et l'évaluation des corrections de valeur individuelles sur créances compromises comprend une marge d'appréciation de la part de la Direction et constitue un domaine de jugement important notamment concernant les hypothèses relatives à l'estimation de la valeur de liquidation des gages et de la capacité de remboursement du débiteur.

Notre approche

Nos procédures d'audit ont consisté, entre autres, à évaluer la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs à l'identification et l'évaluation des corrections de valeur liées à des créances sur la clientèle et hypothécaires compromises. Il s'agit notamment des contrôles relatifs à l'identification, au calcul, à l'approbation, à l'enregistrement et au suivi des besoins de corrections de valeur.

Sur la base de tests par sondages, nous avons vérifié:

- L'identification des créances compromises ainsi que des créances présentant des risques accrus ;
- L'évaluation des corrections de valeur sur la base des hypothèses utilisées par la Direction et la capacité de remboursement du débiteur ;
- L'évaluation et l'actualisation des suretés conformément aux directives internes de la société.

Nous avons également examiné le caractère approprié des principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués ainsi que les informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant l'identification et l'évaluation des corrections de valeur liées à des créances sur la clientèle et hypothécaires compromises, voir :

- Section « Gestion des risques, Risque de crédit » à la page 68.
- Section « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination de besoin de corrections de valeur » aux pages 70 et 71.
- « Note 2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises » à la page 77.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et conglomérats financiers, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.



- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Olivier Gauderon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Naomi Chaubert
Expert-réviseur agréée

Genève, 09 mars 2026

KPMG SA, Esplanade de Pont-Rouge 6, CH-1211 Genève

© 2026 KPMG SA, société anonyme suisse, est une société du groupe KPMG Holding LLP. KPMG Holding LLP est membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.



Laisser sa trace

*Certaines images restent.
Elles ne racontent pas seulement une victoire,
mais tout ce qui l'a éclairée.*

*Le temps.
Les détours.
Les présences.*

*Ce sont ces moments-là
qui nourrissent les rêves futurs.*

*Et qui rappellent qu'oser y croire
n'a jamais été une folie,
mais un point de départ.*

Exigences prudentielles de publication selon l'Ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA)

(en milliers de CHF)

Chiffres-dés essentiels réglementaires (tableau KM1 Opub-FINMA)

		a	e			
		31.12.2025	31.12.2024			
Fonds propres pris en compte (CHF)						
1	Fonds propres de base durs (CET1)	334'569	316'933			
2	Fonds propres de base (Tier 1)	334'569	316'933			
3	Fonds propres totaux	336'802	319'987			
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)						
4	RWA	1'915'034	1'857'380			
4a	RWA avant <i>output floor</i> (art. 45a, al. 3, OFR)	1'915'034	n/a			
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)						
5	Ratio CET1 (%)	17.47 %	17.06 %			
6	Ratio de fonds propres de base (%)	17.47 %	17.06 %			
7	Ratio des fonds propres totaux (%)	17.58 %	17.23 %			
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)						
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5 %)	2.500 %	2.500 %			
9	Volants anticycliques (art. 44a OFR) selon les normes minimales de Bâle : volant anticyclique étendu selon l'art. 44a OFR (%)	0.000 %	0.000 %			
10	Volant de fonds propres supplémentaire en raison d'une importance systémique nationale ou internationale (%)	n/a	n/a			
11	Ensemble des exigences de volants, en qualité CET1 (%) (lignes 8+9+10)	2,500 %	2,500 %			
12	CET1 disponibles afin de satisfaire aux exigences de volants (ligne 11) (après déduction des CET1 affectés à la couverture des exigences minimales et le cas échéant à la couverture des exigences en matière de capacité totale d'absorption des pertes (total loss absorbing capacity, TLAC) (%)	9.59 %	9.23 %			
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)						
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	3.20 %	3.20 %			
12b	Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)	1.45 %	1.38 %			
12c	Ratio-cible en CET1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.85 %	8.78 %			
12d	Ratio-cible en Tier 1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.45 %	10.38 %			
12e	Ratio-cible du capital total (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12.65 %	12.58 %			
Ratio de levier selon les normes minimales de Bâle						
13	Engagement total (LRD) (CHF)	4'581'238	4'454'426			
14	Ratio de levier, exprimé en Tier 1, en % du LRD, y compris les répercussions d'une exception provisoire des avoirs de banques centrales	7.30 %	7.12 %			
14b	Ratio de levier (%),sans les répercussions d'une exception provisoire des avoirs de banques centrales	7.30 %	7.12 %			
14e	Fonds propres minimaux (art. 42 OFR)	153'203	148'590			
		2025		2024		
Moyenne trimestrielle des données mensuelles		4 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	2 ^{ème} trim.	1 ^{er} trim.	4 ^{ème} trim.
Ratio de liquidités à court terme (liquidity coverage ratio, LCR)						
15	Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	803'344	649'620	805'415	657'518	630'185
16	Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	618'326	549'198	591'905	511'158	442'985
17	LCR (%)	130 %	118 %	136 %	129 %	142 %

Ratio de financement (net stable funding ratio, NSFR)		31.12.2025	31.12.2024
18	Financement stable disponible (CHF)	3'688'548	3'588'524
19	Financement stable nécessaire (CHF)	3'006'027	2'804'256
20	NSFR (%)	123 %	128 %

Aperçu des positions pondérées par le risque (tableau OV1 Opub-FINMA)

M É T H O D E S U T I L I S É E S

Risques de crédit: Approche standard internationale pour les risques de crédit (AS-BRI)

Risques de marché: Approche standard simple avec approche «de-minimis» pour les risques de taux d'intérêts et de cours d'actions

Risques opérationnels: Approche standard, multiplicateur interne des pertes égal à 1

		a	b	c
(en milliers de CHF)		31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
		RWA	RWA	Fonds propres minimaux
1	Risque de crédit	1'803'357	1'732'710	144'269
20	Risque de marché	2'786	2'097	223
24	Risque opérationnel	108'891	122'573	8'711
25	Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montant soumis à pondération de 250 %)	-	-	-
27	Total (1 + 20 + 24 + 25)	1'915'034	1'857'380	153'230

Liquidités: gestion du risque de liquidité (tableau LIQA Opub-FINMA)

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité se trouvent dans l'annexe (page 68).

Risques de crédit: qualité de crédit des actifs (tableau CR1 Opub-FINMA)

		a	b	c	d
V A L E U R S C O M P T A B L E S B R U T E S D E S					
(en milliers de CHF)		Positions en défaut*	Positions pas en défaut	Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes (a + b - c)
1	Créances (sans les titres de dette)	103'180	3'555'099	38'584	3'619'695
2	Titres de dette		228'556	0	228'556
3	Expositions hors bilan	130	78'374	206	78'298
4	Total	103'310	3'862'029	38'790	3'926'548

* Comprend les positions en souffrance et compromises (définition dans l'annexe page 70).

Risques de crédit: modifications dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (tableau CR2 Opub-FINMA)

		Période de référence
(en milliers de CHF)		a
1	Créances et titres de dette en défaut (1), à la fin de la période précédente	108'103
2	Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	34'985
3	Positions qui ne relèvent plus du statut «en défaut»	-39'623
4	Montants partiellement ou totalement décomptabilisés	-287
5	Autres changements (+/-)	
6	Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence	103'180

Risques de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque (tableau CR3 Opub-FINMA)

	a	c	e & g
(en milliers de CHF)	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés: montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit: montant effectivement couvert
1 Créances (y c. les titres de dette)	230'137	3'398'879	0
2 Opérations hors bilan	73'062	4'098	0
3 TOTAL	303'199	3'402'977	0
4 - dont en défaut	26'845	68'122	0

Risque de crédit: positions et effets de l'atténuation du risque de crédit selon l'AS-BRI (tableau CR4 Opub-FINMA)

(en milliers de CHF)	a	b	c	d	e	f
	Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent risque et après mesures d'atténuation du risque		RWA	Densité RWA
Classe de positions	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan		
1 Gouvernements centraux, banques centrales et organisations supranationales	627'279		636'774	0	0	0.0%
2 Collectivités de droit public	112'073	51'614	112'245	5'161	56'478	48.1%
3 Banques multilatérales de développement						0.0%
4 Banques	28'026	0	27'967	0	9'788	35.0%
<i>Dont maisons de titres gérant des comptes et autres établissements financiers sans autorisation bancaire mais avec une réglementation et une surveillance équivalentes</i>						0.0%
5 Titres de créance couverts						0.0%
<i>Dont lettres de gage suisses</i>						0.0%
6 Entreprises	50'150	67'474	49'898	15'763	55'533	84.6%
<i>Dont maisons de titres ne gérant pas de comptes et autres établissements financiers, sauf s'ils sont inclus dans la ligne 4</i>	13'761	1'520	13'563	152	12'343	90.0%
<i>Dont financements spéciaux</i>						0.0%
7 Emprunts subordonnés et instruments à caractère participatif	4'702		4'702		8'934	190.0%
8 Retail	57'570	95'472	36'736	21'605	44'997	77.1%
9 Positions garanties directement ou indirectement par des gages immobiliers	3'284'303	76'963	3'189'072	7'847	1'452'672	45.4%
<i>Dont immeubles d'habitation à usage propre (GRRE)</i>	2'171'363	37'151	2'081'642	3'735	703'316	33.7%
<i>Dont immeubles d'habitation de rapport (IPRRE)</i>	597'403	7'953	593'841	795	355'040	59.7%
<i>Dont immeubles commerciaux à usage propre (GCRE)</i>	358'310	28'903	356'660	3'021	253'273	70.4%
<i>Dont immeubles commerciaux de rapport (IPCRE)</i>	157'227	2'956	156'929	296	141'043	89.7%
<i>Dont crédit à la construction et crédits liés à des terrains constructibles</i>	123'337	29'293	121'875	2'929	91'531	73.3%
10 Positions en défaut	87'573	2'763	80'567	275	102'324	126.6%
11 Autres positions	36'077	8'096	36'077	8'096	29'563	66.9%
12 TOTAL	4'287'753	302'383	4'174'039	58'749	1'760'289	41.6%
Année précédente	4'390'689	96'670	4'328'064	39'385	1'712'999	39.2%

Risque de crédit: positions par classes de positions et pondération en fonction des risques selon l'AS-BRI (tableau CR5 Opub-FINMA)

(en milliers de CHF)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération en fonction des risques (%)		0, 10, 15	20, 25	30, 35	40, 45, 50, 55	60, 70, 75, 80, 85	90, 100, 110, 115	130, 150, 250	400	1250	Somme des positions exposées au risque de crédit après application de facteurs de conversion en équivalent-crédit et mesures visant à atténuer le risque
Classe de positions											
1	Gouvernements centraux, banques centrales et organisations supranationales	636'775									636'775
2	Collectivités de droit public		7'419		109'988						117'407
3	Banques de développement multilatérales										
4	Banques			27'967							27'967
	<i>Dont maisons de titres gérant des comptes et autres établissements financiers sans autorisation bancaire mais soumis à une réglementation et à une surveillance équivalentes</i>										
5	Titres de créance couverts										
	<i>Dont lettres de gage suisses</i>										
6	Entreprises		5'944				59'718				65'662
	<i>Dont maisons de titres ne gérant pas des comptes et autres établissements financiers, à l'exception de ceux portés ligne 4</i>						13'715				13'715
	<i>Dont financements spéciaux</i>										
7	Emprunts subordonnés et instruments à caractère participatif							4702*			4'702
8	Retail					53'378	4'964				58'341
9	Positions garanties directement ou indirectement par des gages immobiliers		542'938	1'360'619	500'049	543'077	186'747	63'489			3'196'919
	<i>Dont immeubles d'habitation à usage propre</i>		542'938	1'217'871	307'130	14'217	3'221				2'085'377
	<i>Dont autres immeubles d'habitation</i>			142'748	188'467	208'858	8'556	46'007			594'636
	<i>Dont immeubles commerciaux à usage propre</i>				4'452	233'488	121'742				359'681
	<i>Dont autres immeubles commerciaux</i>					86'514	53'228	17'482			157'225
	<i>Dont crédit à la construction et crédits liés à des terrains constructibles</i>		9'570	33'720	15'944	1'144	46'925	17'502			124'805
10	Positions en défaut						37'879	42'963			80'842
11	Autres positions	14'610					29'563				44'173
12	Total	651'385	556'300	1'388'586	610'037	596'454	318'871	111'154			4'232'788

* selon les dispositions transitoires (art. 148g OFR), ces positions sont pondérées à 190 %

Risques de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de Banque (tableau IRRBBA Opub-FINMA)

Publication d'informations qualitatives

a) IRRBB afin de mesurer et gérer le risque

Le risque de taux d'intérêt pour la Banque peut être défini comme la variation de la marge d'intérêts et la variation de la valeur de marché des fonds propres en fonction de la courbe des taux d'intérêt du marché.

Deux types de risques de taux peuvent être distingués:

- Le **risque de révision de taux** découlant de la non-concordance des échéances (pour les taux fixes) respectivement des conditions de renouvellement (pour les taux variables) des actifs, des passifs et des positions hors bilan.
- Le **risque de base** provenant de la modification des revenus et des valeurs économiques de positions liées aux taux, en cas de corrélation imparfaite des taux d'intérêt servant de référence aux différentes positions.

b) Stratégies afin de gérer et atténuer le risque

Une congruence des échéances entre les actifs et les passifs de la Banque doit être assurée afin de ne pas courir un risque de taux d'intérêt trop important. Dans le cadre de la planification financière, le Conseil d'administration mène une politique prudente allant dans ce sens, politique dont l'objectif est l'atteinte d'une marge d'intérêts adéquate et faiblement volatile. Les refinancements par des fonds de la clientèle, les prêts de la centrale de lettre de gage et l'utilisation d'instruments dérivés permettent d'atteindre cet objectif et par conséquent, de limiter le risque de taux.

Le Conseil d'administration approuve la stratégie ALM, la politique de risque ainsi que le système de limites. Il délègue ses compétences dans le domaine de la gestion des risques de taux à la Direction. Il est informé trimestriellement de la situation de risque et du respect des limites.

Le comité ALM, qui agit par délégation de compétence de la part de la Direction, se compose au minimum du Directeur général, du directeur financier, du directeur des crédits, du trésorier et du contrôleur de gestion. Il a pour tâche d'appliquer une politique des risques de taux conforme à la stratégie définie par le Conseil d'administration et d'informer ce dernier de l'évolution du risque de taux. Pour ce faire, il examine les positions sensibles aux taux d'intérêt et prend notamment des décisions en matière de refinancements et de restructuration du bilan. Le comité analyse également, sur la base du rapport ALM fourni par le contrôleur de gestion, le risque et la capacité de risque de la Banque dans le cadre du système de limites fixé par le Conseil d'administration.

Il effectue des simulations de crises (scénarios catastrophes, stress tests).

Le secteur Finances et Risques a la responsabilité opérationnelle du processus de gestion du risque de taux. Il se charge notamment de mesurer et d'analyser le risque de taux. Il veille à l'exactitude des données utilisées par les systèmes informatiques pour les analyses.

c) Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer la sensibilité aux taux

Les indices du risque de taux, principalement la sensibilité de la valeur de marché des fonds propres et l'évolution de la marge d'intérêts, sont calculés à la fin de chaque mois.

d) Scénarios de choc de taux et de résistance

En sus des scénarios standardisés définis à l'annexe 2 de la circulaire Finma 2019/02 «Risques de taux – banque», la Banque calcule semestriellement les scénarios dynamiques suivants:

- Stabilité des taux;
- Hausse modérée des taux;
- Hausse importante des taux;
- Baisse des taux.

e) Hypothèses de modélisation

Concernant le calcul de la valeur de marché des fonds propres, les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la Banque ne divergent pas sensiblement des données figurant sur le tableau IRRBB1.

f) Moyens de couverture

Les positions sensibles aux variations de taux sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro hedge. Exceptionnellement, certaines opérations peuvent faire l'objet d'une couverture de micro hedge.

Dans le cadre de la gestion structurelle de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que l'opération couverte. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

g) Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation

Modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔE_{VE})

1. Les flux de paiement sont déterminés sur la base des taux d'intérêt de chaque opération. Les positions à taux d'intérêt variables sont intégrées au calcul sur la base de clés de réplcation;
2. Les flux de paiements sont calculés sur la base de chaque produit;
3. Les flux de fonds sont actualisés sur la base du taux SARON et des taux SARON OIS. Les taux intermédiaires sont calculés par interpolation linéaire.

Modifications des revenus attendus (ΔNI)

Pour calculer le revenu net d'intérêts, les opérations arrivant à échéance dans l'horizon de simulation de 12 mois sont renouvelées selon la vue du bilan «constant».

Les durées moyennes de renouvellement des opérations observées dans le bilan sont utilisées pour la création des nouvelles transactions. Le volume est maintenu constant. Les marges actuelles sont utilisées et appliquées aux nouvelles affaires.

Les positions variables sont évaluées sur la base de propositions établies par des experts pour le scénario de taux d'intérêt de l'IRBBB. Les positions variables sont évaluées en fonction de leur portefeuille de réplication. Les positions dérivées ne sont pas renouvelées.

Positions variables

Toutes les positions variables font partie intégrante de l'analyse. Une clé de réplication est appliquée à chaque type de produit variable. Les clés de réplication sont calculées sur la base des taux d'intérêt historiques des produits et du marché. Périodiquement, le comité ALM évalue la nécessité d'adapter les clés de réplication internes.

Positions comportant des options de remboursement

Le bilan de la Banque ne contient aucun produit avec options de remboursement liées à des comportements.

Placements à terme

Le bilan de la Banque ne contient aucun produit avec options de remboursement liées à des comportements. En cas de retrait anticipé, la valeur de marché s'applique.

Options de taux automatiques

Le bilan de la Banque ne contient aucun produit avec option de remboursement automatique, non liées à des comportements.

Positions en dérivés

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux, la Banque peut souscrire à des instruments dérivés à des fins de couverture. Les instruments utilisés sont les Swaps de taux et les Caps.

Autres hypothèses

Néant

**Risque de taux: informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux
(tableau IRRBBA1 Opub-FINMA)**

VOLUMES EN MILLIONS DE CHF			DÉLAIS MOYENS DE REDÉFINITION DES TAUX (EN ANNÉES)		DÉLAI MAXIMAL DE REDÉFINITION DES TAUX (EN ANNÉES) POUR LES POSITIONS AVEC DÉFINITION MODÉLISÉE (NON PRÉDÉTERMINÉES) DE LA DATE DE REDÉFINITION DES TAUX	
	Total	Dont CHF Dont autres devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie	Créances sur les banques	0.0	0.00	0.00		
	Créances sur la clientèle	215.1	2.52	2.52		
	Hypothèques du marché monétaire	417.0	0.71	0.71		
	Hypothèques à taux fixes	3'007.7	3.92	3.92		
	Immobilisations financières	231.4	4.11	4.11		
	Autres créances		-	-		
	Créances découlant de dérivés de taux ¹⁾	310.0	0.75	0.75		
	Engagements envers les banques	-102.0	0.46	0.46		
	Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-326.0	0.99	1.27		
	Obligations de caisse	-6.8	2.05	2.05		
	Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-1'298.4	4.11	4.11		
	Autres engagements		-	-		
	Engagements résultant de dérivés de taux ¹⁾	-310.0	5.68	5.68		
Date de redéfinition du taux non définie	Créances sur les banques	28.8	0.25	0.25		
	Créances sur la clientèle	102.7	0.26	0.26		
	Créances hypothécaires à taux variables	55.1	0.84	0.84		
	Autres créances à vue		-	-		
	Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	-1'511.2	1.67	1.68		
	Autres engagements à vue	-12.8	0.25	0.25		
	Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	-887.4	1.56	1.56		
	Total		2.87	2.91	10.00	10.00

¹⁾ Les positions de swap de taux se compose d'une jambe prêteuse et d'une jambe emprunteuse. Pour cette raison, ces positions apparaissent aussi bien dans les rubriques « Créances découlant de dérivés de taux » et « engagements résultant de dérivés de taux ».

Risques de taux: informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement (tableau IRRBBA1 Opub-FINMA)

(en CHF)

	Δ EVE (fluctuation de la valeur économique)		Δ NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
Période	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Hausse parallèle	-23'749	-33'982	3'076	1'446
Baisse parallèle	38'488	43'928	-11'798	-5'189
Choc dit steepener	-4'705	-6'876		
Choc dit flattener	1'960	1'567		
Hausse des taux à court terme	-6'424	-10'448		
Baisse des taux à court terme	11'861	14'214		
Maximum	-23'749	-33'982	-11'798	-5'189

Période	31.12.2025	31.12.2024
Fonds propres de base (Tier 1)	334'569	316'933

Risques opérationnels: indications générales (tableau ORA Opub-FINMA)

La Banque utilise l'approche de l'indicateur de base pour le calcul des fonds propres nécessaires.
Les informations relatives aux risques opérationnels se trouvent dans l'annexe (page 69).

Publication sur la gouvernance d'entreprise

Les informations relatives à la gouvernance d'entreprise se trouvent aux pages 25 et suivantes du rapport de gestion.





La forme masculine utilisée dans le rapport de gestion désigne aussi bien les hommes que les femmes. Celle-ci a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.



Impressum

Photographies

© Banque Cantonale du Jura | Rémy Brahier, Remedia Prod

Réalisation graphique

Banque Cantonale du Jura - www.bcj.ch

Impression

Imprimerie Roos SA, Crémines

Ma BCJ *Ma banque*

Le rapport de gestion, tiré à 200 exemplaires, est imprimé sur un papier 100 % recyclé, labellisé Ange Bleu, certifié FSC, Nordic Swan.

